

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**Union - Travail - Justice**

---



---

# **RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

**ACCOMPAGNANT LA LOI  
DE FINANCES RECTIFICATIVE DE L'ANNEE 2006**

---

**Présenté**

**Au nom de M. Jean EYEGHE NDONG**

**Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

**Par M. Paul TOUNGUI**

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**Union - Travail - Justice**

---



---

# **RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

**ACCOMPAGNANT LA LOI  
DE FINANCES RECTIFICATIVE DE L'ANNEE 2006**

---

**Présenté**

**Au nom de M. Jean EYEGHE NDONG**

**Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

**Par M. Paul TOUNGUI**

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation

## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DU BUDGET RECTIFIE<br/>POUR 2006</b> -----              | <b>5</b>  |
| <b>I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</b> -----  | <b>7</b>  |
| A. La conjoncture dans les principaux pays industrialisés -----                          | 7         |
| B. La conjoncture dans les pays en transition-----                                       | 8         |
| C. La conjoncture dans les pays en développement -----                                   | 8         |
| <b>II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL</b> -----  | <b>10</b> |
| <b>A. Les principaux secteurs d'exportation</b> -----                                    | <b>10</b> |
| 1. Le secteur pétrole .....  | 10        |
| 2. Le secteur bois .....   | 10        |
| 3. Le secteur des mines .....  | 10        |
| <b>B. Les autres secteurs d'activité</b> -----   | <b>11</b> |
| 1. L'agriculture et la pêche.....  | 11        |
| 2. Les industries de transformation.....   | 11        |
| 3. Le bâtiment et les travaux publics .....  | 12        |
| 4. L'eau et l'électricité .....  | 12        |
| 5. Les transports et télécommunications .....  | 12        |
| 6. Le commerce .....   | 13        |
| 7. L'hôtellerie et le tourisme .....   | 13        |
| <b>C. Le produit intérieur brut en 2005</b> -----  | <b>13</b> |
| <b>D. La monnaie et le crédit</b> -----  | <b>14</b> |
| Les ressources du système monétaire .....  | 14        |
| Les contreparties de la masse monétaire.....   | 15        |
| La politique monétaire .....   | 15        |
| <b>E. L'exécution du budget au premier trimestre 2006</b> -----                          | <b>16</b> |
| 1. Les recettes .....  | 16        |
| 2. Les dépenses .....  | 17        |
| <b>DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET<br/>POLITIQUE DU GOUVERNEMENT</b> ----- | <b>21</b> |
| <b>I. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b> -----   | <b>23</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A. Les principales hypothèses</b> .....  | <b>23</b> |
| <b>B. Les résultats de la projection</b> .....                                      | <b>24</b> |
| 1. L'équilibre des biens et services .....  | 24        |
| 2. Les comptes des agents .....   | 25        |
| <br>  |           |
| <b>II. POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT</b> .....                               | <b>26</b> |
| <br>  |           |
| <b>A. Politique budgétaire</b> .....  | <b>26</b> |
| 1. Les ressources .....   | 26        |
| 2. Les charges .....  | 27        |
| <br>  |           |
| <b>B. Politiques sectorielles</b> .....   | <b>31</b> |
| 1. Secteurs productifs.....   | 31        |
| 2. Le secteur des infrastructures .....   | 35        |
| 3. Secteur social.....  | 39        |
| <br>  |           |
| <b>C. Réformes structurelles</b> .....  | <b>43</b> |
| 1. Promotion du secteur privé.....  | 43        |
| 2. La restructuration des entreprises publiques .....                               | 44        |
| <br>  |           |
| <b>TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER</b> .....                               | <b>49</b> |
| <br>  |           |
| <b>I. L'EQUILIBRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES</b> .....                              | <b>50</b> |
| <br>  |           |
| <b>A. Les ressources propres</b> .....  | <b>51</b> |
| 1. Les recettes pétrolières .....   | 51        |
| 2. Les recettes hors pétrole (y compris "dons").....                                | 53        |
| <br>  |           |
| <b>B. Les dépenses courantes</b> .....  | <b>54</b> |
| 1. Analyse globale des dépenses courantes.....                                      | 54        |
| 2. Analyse détaillée des dépenses courantes .....                                   | 55        |
| <br>  |           |
| <b>II. L'EQUILIBRE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b> .....                          | <b>58</b> |
| <br>  |           |
| <b>A. Les ressources d'emprunt</b> .....  | <b>58</b> |
| <br>  |           |
| <b>B. Les prêts et avances</b> .....  | <b>58</b> |
| <br>  |           |
| <b>C. Les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit</b> ..... | <b>59</b> |
| 1. Les remboursements en capital sur la dette extérieure .....                      | 59        |
| 2. Les remboursements en capital sur la dette intérieure .....                      | 60        |
| <br>  |           |
| <b>D. L'affectation des résultats</b> .....   | <b>60</b> |

**PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DU BUDGET  
RECTIFIE POUR 2006**



## I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2005, en dépit du renchérissement du prix du pétrole et des catastrophes naturelles, la croissance de l'économie mondiale est restée soutenue s'établissant à 4,8% contre 5,3% en 2004. En 2006, l'expansion de l'économie mondiale se poursuivrait à 4,9%.

En effet, les conséquences persistantes des cours élevés du pétrole seraient compensées par un redressement graduel de l'investissement, par des conditions très favorables sur les marchés des capitaux et par la poursuite de politiques macroéconomiques d'accompagnement.

Toutefois, quelques risques demeurent notamment ceux liés au resserrement progressif des politiques monétaires, aux incertitudes géopolitiques (crises en Iran, au Nigeria et en Irak) et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques.

Les Etats-Unis, la Chine et l'Inde resteraient les principaux moteurs de la croissance mondiale avec des taux respectifs de 3,4%, 9,5% et 7,3%. Par ailleurs, l'expansion japonaise, qui semble bien établie, et la reprise dans la zone euro viendraient renforcer cette performance.

Les autres pays industrialisés enregistreraient de bonnes performances. Dans les pays dits en transition et ceux en développement, le rythme de l'activité resterait soutenu.

Le **commerce mondial** demeurerait vigoureux et enregistrerait une croissance de 8%, après 7,3% en 2005.

Les **risques inflationnistes**, particulièrement dans les pays industrialisés, demeureraient cependant très présents. Ils seraient sous-tendus par l'envolée des prix des matières premières, notamment du pétrole.

### A. La conjoncture dans les principaux pays industrialisés

Aux **Etats-Unis**, la croissance du PIB, qui demeure la plus élevée du G-7, ralentirait à 3,4% en 2006 après avoir atteint 3,5% en 2005. L'activité serait principalement tirée par la consommation des ménages et les investissements des entreprises.

Néanmoins, l'économie américaine resterait exposée au risque du tassement des prix de l'immobilier dont le ralentissement pénaliserait la demande. De plus, le durcissement des conditions de financement à long terme, les risques inflationnistes et l'aggravation du déficit courant, notamment à l'égard de la Chine constitueraient également des motifs d'inquiétude.

Au **Japon**, après plusieurs années de déflation, la reprise économique se consoliderait. La vigueur des exportations, la fermeté de la demande intérieure, la reprise de l'accroissement des crédits distribués et l'amélioration du marché du travail favoriseraient cette perspective. Ainsi, la croissance du PIB se situerait à 2,8% en 2006 contre 2,7% l'année précédente.

Dans la **Zone euro**, l'activité connaîtrait une reprise. Néanmoins, celle-ci resterait fragile ; la croissance du PIB s'établirait à 2% en 2006 contre 1,3% en 2005, du fait du manque de vigueur de la consommation privée et de la faiblesse des créations d'emplois. Cependant, les risques d'une résurgence de l'inflation ne sont pas à exclure. Ils seraient liés aux coûts élevés des matières premières et au volume de la masse monétaire en circulation tiré par le maintien d'une politique monétaire accommodante.

En *Allemagne*, la consommation, pénalisée par un marché du travail fragile et les effets négatifs de la hausse du prix du pétrole sur les revenus des ménages, s'avère le maillon faible de l'économie. Cette dernière connaîtrait une modeste progression de 1,3% en 2006 contre 0,9% en 2005.

En *France*, la croissance du PIB demeurerait au niveau de la moyenne de la zone (2%). L'activité serait influencée par une bonne évolution des coûts salariaux unitaires et de la productivité. Toutefois, la progression du commerce extérieur et la stabilité relative du marché du travail constitueraient des entraves à une croissance plus robuste.

Au *Royaume-Uni* et en *Italie*, l'on enregistrerait des taux de croissance respectifs de 2,5% et 1,2% cette année.

## **B. La conjoncture dans les pays en transition**

Les **pays de l'Europe Centrale** et de **l'Est** continueraient à tirer profit de la bonne tenue de l'économie mondiale et de la vigueur de la demande domestique. Le PIB croîtrait de 5,2% en 2006. Ainsi, la République Tchèque progresserait de 5,5% et la Pologne de 4,2%.

En **Russie**, la croissance du PIB se situerait à 6,4% en 2006 contre 6% en 2005. Celle-ci bénéficierait de la progression des investissements. En outre, la flambée des cours du brut permettrait à ce pays d'améliorer l'état de ses finances publiques.

## **C. La conjoncture dans les pays en développement**

Le dynamisme de l'économie mondiale et l'envolée des cours des matières premières profiteraient aux économies des pays en développement. En 2006, les nouveaux pays industrialisés d'Asie réaliseraient une croissance de 5,2% tandis que celle des autres pays émergents et en développement s'établirait à 6,9%.

En **Chine**, sous l'effet d'un accroissement de l'excédent courant, le PIB croîtrait de 9,5% en 2006 contre 9,9% un an plus tôt. De même, en **Inde**, tiré par la demande intérieure et par les exportations, qui augmentent à un rythme de 18% par an, le taux de croissance du PIB s'établirait à 7,3% contre 8,3% en 2005.

En **Amérique latine**, nonobstant le ralentissement dans les grands pays, le PIB garderait une orientation haussière dopée par les prix du pétrole et des autres matières premières, ainsi que par la demande intérieure. Cette région profiterait également de la demande chinoise. La croissance économique de la zone se situerait à 4,3% en 2006. L'activité économique progresserait de 3,5% au Brésil, de 6% au Venezuela et de 3,5% au Mexique.

En **Afrique**, avec une prévision de croissance de 5,7% en 2006 contre 5,2% en 2005, la croissance resterait soutenue. L'Afrique sub-saharienne enregistrerait un taux de croissance de 5,8%, le plus élevé de ces trente (30) dernières années. Cette performance exceptionnelle s'expliquerait par la bonne tenue des prix des matières premières, la réalisation de politiques macroéconomiques efficaces et la poursuite des réformes structurelles dans certains Etats.

Dans cette perspective, l'*Angola*, l'*Afrique du Sud*, l'*Algérie* et le *Maroc* connaîtraient des taux de croissance appréciables respectifs de 26%, 4,3%, 4,9% et 5,4%.

En liaison avec les troubles internes qui ont amputé le niveau de sa production pétrolière, la croissance du *Nigeria* devrait légèrement ralentir à 6,2% contre 6,9% en 2005.

Enfin, la *Côte-d'Ivoire* poumon économique de la Zone UEMOA, devrait connaître en 2006, après une année 2005 de quasi stagnation à 0,5% du PIB, une croissance plus forte estimée à 2,4%.

Dans la zone **CEMAC**, les perspectives macroéconomiques s'annoncent favorables avec une évolution du PIB réel de l'ordre de 4,4% contre 3,9% en 2005. Ces prévisions seraient déterminées principalement par la bonne tenue de l'économie mondiale, l'évolution favorable des cours du pétrole et des autres produits de base, ainsi que par le raffermissement du cours du dollar américain.

Dans ce contexte, le *Cameroun*, le *Congo* et le *Tchad* enregistreraient des taux de croissance respectifs de 4% ; 5,2% et 4,5% en 2006.

## **II. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

### **A. Les principaux secteurs d'exportation**

#### **1. Le secteur pétrole**

En 2006, la production de pétrole se situerait à 12,963 millions de tonnes, soit un retrait de 2,6% en dépit des efforts d'investissement de développement des anciens champs et des champs marginaux, dans un contexte de fermeté des prix du brut.

Le prix moyen du baril de brut gabonais bénéficierait de la bonne tenue des cours sur le marché international. Il s'accroîtrait ainsi de 18,8%, à 60 dollars américains contre 50,49 dollars américains en 2005.

Parallèlement, le dollar américain poursuivrait son appréciation par rapport au Franc cfa pour se situer à 530 F.cfa, contre 527,80 Fcfa en 2005, soit un relèvement de 0,4%.

Le brut traité par la SOGARA se situerait à 702.432 tonnes en 2006, en retrait de 8,1%, en raison d'un arrêt technique de trois mois (de septembre à novembre 2006). De même, l'activité commerciale générerait un chiffre d'affaires de 120,4 milliards de F.cfa, en recul de 21,8%. Par contre, les investissements, d'un montant de 9,864 milliards de Fcfa, seront consacrés aux projets « turbine à gaz et reformeur ».

#### **2. Le secteur bois**

En 2006, la mise en application des dispositions du code forestier, instituant l'aménagement obligatoire des concessions forestières d'une superficie supérieure à 50.000 ha et l'arrêt d'attribution des coupes familiales se traduiraient par une baisse de la production de grumes. Celle-ci fléchirait de 2% pour s'établir à 3,5 millions de m<sup>3</sup>.

Toutefois, du fait de l'amélioration du marché international des bois tropicaux, et ce malgré les conditions d'évacuation, les exportations de grumes pourraient enregistrer une amélioration de 3,3% en 2006.

#### **3. Le secteur des mines**

La conjoncture favorable sur les marchés internationaux de la sidérurgie, soutenue par la forte demande chinoise, profiterait à l'activité de Comilog. Ainsi, la production de manganèse atteindrait 3 millions de tonnes en 2006, dont 600.000 tonnes d'agglomérés.

Cependant, l'évacuation du minerai vers le port minéralier d'Owendo pourrait être perturbée en cours d'année à cause des difficultés liées à l'état du réseau ferroviaire notamment les éboulements de terrain.

## **B. Les autres secteurs d'activité**

### **1. L'agriculture et la pêche**

L'année 2006 serait marquée par la reprise des activités de production de café et de cacao, suite au lancement de la campagne d'achats par la Caisse de Stabilisation et de Péréquation en 2005.

La production maraîchère et vivrière tirerait profit du projet d'appui au développement de l'agriculture périurbaine (PADAP) dans un certain nombre de provinces du pays.

En ce qui concerne l'hévéa, il est prévu un regain d'activité en 2006 compte tenu de la mise en production de toutes les plantations (Bitam et Mitzic), y compris celles du volet villageois.

La poursuite de la mise en place des centres communautaires de pêche et la fermeté de la demande de poissons tant locale qu'extérieure seraient favorables à la production halieutique du Gabon.

### **2. Les industries de transformation**

#### **a) Les Agro-industries**

L'**activité meunière** pourrait maintenir les performances enregistrées un an plus tôt, en raison de l'amélioration de la qualité des produits et de la faiblesse des cours du blé sur le marché mondial. En revanche, l'activité avicole se caractériserait par un fléchissement de la production des œufs en rapport avec l'épidémie de grippe aviaire.

Par ailleurs, l'on prévoit une amélioration de la production des **produits laitiers**, grâce à l'acquisition de nouvelles parts de marchés dans la sous-région.

L'activité de la branche des **tabacs** évoluerait positivement en 2006, après une année 2005 marquée par la conquête du marché de la CEMAC.

La branche des **huiles et corps gras** enregistrerait une production de 40.354 tonnes de régimes de palme, 8.676 tonnes d'huile brute, 4.623 tonnes d'huile raffinée et 2.734 tonnes de savons, suite à la réhabilitation de l'outil de production, aussi bien à Makouké qu'à Lambaréné. Parallèlement, les productions de **caoutchouc humide** et de **caoutchouc usiné** seraient évaluées respectivement à 32.886 tonnes et 13.200 tonnes en 2006 dans les plantations de Mitzic, Bitam et celles relevant du volet villageois.

## **b) Les Autres industries**

La production de **ciment** s'établirait à 290.000 tonnes à fin 2006 suite à la remise en l'état de l'outil de production. La fermeté de la demande locale et la dynamisation des exportations vers les pays de la CEMAC (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et probablement la République Centrafricaine) occasionneraient une progression du chiffre d'affaires à 23 milliards de F.cfa.

L'activité de fabrication de **lubrifiants et d'emballages** connaîtrait une expansion certaine, sous l'effet d'une bonne tenue de la demande et de l'augmentation des prix. En conséquence, le chiffre d'affaires croîtrait de 6 milliards de F.cfa.

Il est prévu une stagnation de l'activité de l'**industrie textile** avec un chiffre d'affaires évalué à 3,5 milliards de F.cfa en 2006.

L'**imprimerie** réaliserait un chiffre d'affaires de 6,55 milliards de F.cfa, en raison, principalement, de la demande inhérente à l'organisation des élections législatives prévues en fin d'année.

### **3. Le bâtiment et les travaux publics**

L'activité du secteur des BTP se consoliderait en 2006. Ainsi, la production facturée s'établirait à 84,4 milliards de F.cfa contre 78,95 milliards de F.cfa en 2005. Cette évolution serait liée au niveau des investissements privés (construction de logements) et publics consentis dans le cadre des fêtes tournantes. Les entreprises étant en sous-utilisation de leurs capacités de production, l'investissement reculerait de 13,26% pour se situer à 2,125 milliards de F.cfa.

### **4. L'eau et l'électricité**

Le secteur énergie se caractériserait par une amélioration de ses performances industrielles et commerciales en 2006. Ainsi, la production d'électricité connaîtrait une hausse de 4,2% à 1.420,4 kWh. De même, celle de l'eau serait en progression de 5,2%.

L'accroissement des ventes d'électricité et d'eau est induit par la consolidation constante de la demande. Celle-ci fait suite à l'extension du réseau électrique et de la desserte en eau, notamment dans les villes de l'intérieur du pays. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires avoisinerait 100 milliards de F.cfa.

### **5. Les transports et télécommunications**

L'amélioration du réseau routier, l'augmentation du volume de marchandises transportées par voie terrestre et la restructuration du transport suburbain contribueraient à la hausse de l'activité de ce segment, en dépit des difficultés de la SOGATRA.

En outre, un affermissement de l'activité ferroviaire est prévu sous l'effet du relèvement des quantités transportées de manganèse et de bois débités.

Dans les télécommunications, l'on enregistrerait une embellie de la téléphonie mobile liée au dynamisme de certains opérateurs. Cependant, la Poste, la Gestion des fréquences et la Télédistribution accuseraient un repli de leur activité.

## 6. Le commerce

Le chiffre d'affaires du commerce général structuré se situerait à 203,14 milliards de F.cfa du fait de l'efficacité des politiques commerciales. Les ventes de véhicules stagneraient pour un chiffre d'affaires estimé à 82,62 milliards de F.cfa. Quant aux ventes des produits pharmaceutiques, elles régresseraient en raison des difficultés d'approvisionnement de l'un des opérateurs.

## 7. L'hôtellerie et le tourisme

Le secteur de l'hôtellerie-restauration-tourisme connaîtrait en 2006 la poursuite des performances enregistrées en 2005. Ainsi, le chiffre d'affaires atteindrait 15 milliards de F.cfa.

En raison de l'importance de l'activité attendue dans les secteurs pétrolier et minier, le taux d'occupation des chambres avoisinerait 55%.

## C. Le produit intérieur brut en 2005

En 2005, l'activité économique a connu une croissance plus forte qu'en 2004. Cette évolution résulte des performances du secteur non pétrolier qui croît de 4,3%, tandis que le secteur pétrolier baisse de 1,3%.

En termes réels, le Produit intérieur brut (PIB) a atteint 3% contre 1,4% l'année précédente.

**Tableau n°1 : Evolution du PIB réel (en %)**

|                  | 2003       | 2004       | 2005       |
|------------------|------------|------------|------------|
| <b>PIB total</b> | <b>2,5</b> | <b>1,4</b> | <b>3,0</b> |
| Pétrole          | 6,9        | 0,4        | -1,3       |
| Hors pétrole     | 1,2        | 1,7        | 4,3        |

Source : DGE

Le repli de la croissance du secteur pétrolier est dû au retrait de la production pétrolière. En revanche, la bonne performance du secteur non pétrolier découle de la vigueur de la demande intérieure (4,1% après 2% en 2004). L'évolution de cette dernière s'expliquerait principalement par la progression significative de la consommation totale (privée et publique) et, dans une moindre mesure, par celle des exportations du bois (4,6% contre -11,4% en 2004), du manganèse (15,7% contre 25,4% en 2004), ainsi que des autres biens et des services qui augmentent respectivement de 2,9% et de 7,2%.

La progression de la demande n'a pas exercé de fortes tensions sur les prix. L'indice des prix à la consommation (IPC) des ménages africains de Libreville a baissé de 0,2% par rapport à 2004.

## D. La monnaie et le crédit

En liaison avec l'évolution du secteur réel et des finances publiques, **la situation monétaire large** à fin décembre 2005 se caractérise par un accroissement de la masse monétaire, une forte reconstitution des avoirs extérieurs nets, un recul du crédit intérieur, une amélioration de la Position Nette du Gouvernement (PNG) envers le système bancaire et une détente de la politique monétaire.

**Tableau n°2 : Situation monétaire large consolidée (en milliards de Fcfa)**

|                              | déc.2004     | déc.2005      | déc. 05/déc.04 |
|------------------------------|--------------|---------------|----------------|
| Disponibilités monétaires    | 385,2        | 521,8         | 35,5%          |
| - monnaie fiduciaire         | 138,5        | 190           | 37,2%          |
| - monnaie scripturale        | 246,7        | 331,8         | 34,5%          |
| Quasi-monnaie                | 273,4        | 313           | 14,5%          |
| Masse monétaire              | 658,6        | 834,8         | 26,8%          |
| Ressources extra- monétaires | 169,2        | 183,7         | 8,6%           |
| <b>Total ressources</b>      | <b>827,8</b> | <b>1018,5</b> | <b>23,0%</b>   |
| Avoirs extérieurs nets       | 286          | 536,5         | 87,6%          |
| Crédit intérieur             | 541,8        | 482           | -11,0%         |
| - créances sur l'économie    | 422,7        | 464,7         | 9,9%           |
| - créances nettes sur l'Etat | 119,1        | 17,3          | -85,5%         |
| <b>Total contreparties</b>   | <b>827,8</b> | <b>1018,5</b> | <b>23,0%</b>   |

Source: B.E.A.C.

### Les ressources du système monétaire

Les ressources du système monétaire progresseraient de 23%, sous l'effet de l'augmentation de la masse monétaire et des ressources extra-monétaires.

La hausse de la masse monétaire (+26,8%) serait induite par la progression des disponibilités monétaires (+35,5%) et de la quasi-monnaie (+14,5%). Quant à la progression des ressources extra-monétaires (+8,6%), elle résulterait essentiellement de l'amélioration des « Autres Postes Nets ».

## **Les contreparties de la masse monétaire**

L'accroissement des contreparties monétaires (+87,6%) traduirait la forte constitution des avoirs extérieurs nets puisque le crédit intérieur serait en recul de 11%.

En effet, en décembre 2005, les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) du système monétaire large devraient se renforcer de 536,6 milliards de F.cfa contre 286 milliards de F.cfa en décembre 2004. Cet accroissement, qui justifierait l'amélioration du taux de couverture des engagements extérieurs (74,8%), s'expliquerait essentiellement par la bonne tenue des cours du pétrole et celle de la demande mondiale de manganèse.

La baisse du crédit intérieur en décembre 2005 est évaluée à 482 milliards de F.cfa. Cette évolution résulte d'un repli prononcé des créances nettes sur l'Etat, en dépit d'un relatif relèvement des crédits à l'économie.

## **La politique monétaire**

### **- Les taux d'intérêts**

La politique en matière de taux se caractérise par une poursuite de l'allègement des conditions d'intervention de la Banque Centrale, qui soutient les politiques de relance économique initiées par le Gouvernement. La réduction du taux des avances aux trésors (5,50% au lieu de 5,75%) s'inscrit dans cet objectif.

La baisse du taux débiteur maximum (17% au lieu de 18%) vise l'orientation à la baisse des taux de sortie des banques dont les coûts des ressources issues de l'épargne seront en diminution grâce à la réduction du taux créditeur minimum (4,75% au lieu de 5%).

### **- L'objectif de refinancement**

L'objectif de refinancement établi à 8 milliards de F.cfa depuis le second trimestre 2002, est resté inchangé, bien que cette ligne n'ait pas été sollicitée en 2005. Le maintien à ce niveau tiendrait compte de l'évolution prévisible des besoins de financement des banques, en soutien à l'activité économique, dans un contexte de relance.

## E. L'exécution du budget au premier trimestre 2006

Au cours du premier trimestre 2006, l'exécution du budget est caractérisée par une bonne mobilisation des recettes du fait de la rente pétrolière.

### 1. Les recettes

Au 31 mars 2006, les recettes budgétaires brutes encaissées s'établissent à 391,5 milliards de F.cfa, soit un taux de recouvrement de 30,4% par rapport à la loi de finances initiale. Ces recettes intègrent 266,3 milliards de F.cfa de recettes pétrolières et 125,2 milliards de F.cfa de recettes hors pétrole. L'objectif trimestriel fixé à 322,5 milliards de Fcfa est dépassé de 69 milliards de Fcfa.

En glissement annuel, les recettes budgétaires s'accroissent de 41% par rapport à mars 2005 du fait essentiellement de la plus value pétrolière.

**Tableau n°3 : Exécution des Recettes budgétaires au 31 mars 2006 (en milliards de F.cfa)**

|                                  | LFI<br>2006 (a) | Prév<br>Prog (b) | Exécution au<br>31- 03-2006 (c) | Ecart<br>(c) - (b) | Taux<br>d'exéc/LFI |
|----------------------------------|-----------------|------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Recettes pétrolières</b>      | <b>729,8</b>    | <b>210,5</b>     | <b>266,3</b>                    | <b>55,8</b>        | <b>36,5</b>        |
| <i>Impôts sur les sociétés</i>   | 188,4           |                  | 98,5                            |                    | 52,3               |
| <i>Redevances (RMP)</i>          | 240,5           |                  | 62,1                            |                    | 25,8               |
| <i>CEPP</i>                      | 262,3           |                  | 102,7                           |                    | 40,3               |
| <i>Autres</i>                    | 38,6            |                  | 3                               |                    | 0,0                |
| <b>Recettes non pétrolières</b>  | <b>557,4</b>    | <b>112</b>       | <b>125,2</b>                    | <b>10,2</b>        | <b>22,5</b>        |
| <i>Impôts et taxes directs</i>   | 199,74          | 27,9             | 36,2                            | 8,3                | 18,1               |
| <i>Impôts et taxes indirects</i> | 125,7           | 27               | 28,3                            | 1,3                | 22,5               |
| <i>Recettes douanières</i>       | 224,4           | 50,8             | 51,4                            | 0,6                | 22,9               |
| <i>autres</i>                    | 2,3             | 6,3              | 9,3                             | 3                  | 404,3              |
| <i>dons</i>                      | 5,3             | 0                |                                 |                    | 0,0                |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1287,2</b>   | <b>322,5</b>     | <b>391,5</b>                    | <b>69</b>          | <b>30,4</b>        |

Sources : Trésor Public et Comité des statistiques

#### a) Les recettes pétrolières

La fermeté des cours du brut sur les marchés internationaux a permis d'atteindre un niveau de recettes pétrolières de 266,3 milliards de Fcfa représentant 36,5% des prévisions de la loi de finances initiale. Ce qui permet de constater une plus value de 55,8 milliards de F cfa par rapport à l'objectif de la période arrêté à 210,5 milliards de F cfa.

Comparées aux réalisations du premier trimestre 2005, les recettes pétrolières augmentent de 71,1%.

Les recettes pétrolières se décomposent comme suit :

- ✂ Impôts sur les sociétés (IS) : 98,5 milliards de F cfa ;
- ✂ Redevance minière proportionnelle (RMP) : 62,1 milliards de F cfa
- ✂ Contrat d'exploration et de partage de la production (CEPP) : 102,7 milliards de F cfa ;
- ✂ Autres recettes pétrolières : 3 milliards de F cfa.

### **Les recettes hors pétroles**

Recouvrés à 22,5% des prévisions de la loi de finances initiale, les revenus issus du secteur hors pétrole dépassent de 13,2 milliards de F cfa l'objectif de la période (112 milliards de F cfa) pour s'établir à 125,2 milliards de F cfa. Ces réalisations sont essentiellement tirées par les impôts et taxes directs qui atteignent 36,2 milliards de F cfa, soit 8,3 milliards de F cfa au dessus de l'objectif trimestriel et dans une moindre mesure par la rubrique "autres recettes hors pétrole" (+3 milliards de F cfa).

Dans l'ensemble, les recettes hors pétrole connaissent une relative hausse (2,6%) comparativement à la même période de l'année précédente. Toutefois, les évolutions de ses différentes composantes sont mitigées.

En effet, les impôts et taxes directs et les recettes douanières progressent d'environ 8% tandis que les impôts et taxes indirectes et les autres recettes hors pétrole se replient respectivement de 7% et 13% du fait principalement des remboursements plus importants au profit des opérateurs pétroliers et des faibles performances de la fiscalité forestière.

## **2. Les dépenses**

Au premier trimestre 2006, les dépenses sont estimées à 302,0 milliards de F cfa dont 181,5 milliards de F cfa de dépenses hors dette et 120,5 milliards de F cfa de remboursements effectués au titre de la dette publique.

**Tableau n°4 : Exécution des dépenses au 31 mars 2006 (en milliards de F cfa)**

| Nature de dépense       | LFI<br>2006<br>(a) | Prév.Trimest.<br>Prog (b) | Exécut°<br>au 31-03-06 © | Ecart<br>©-(b) | Taux<br>d'exéc.% |
|-------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|----------------|------------------|
|                         |                    |                           |                          |                | <b>18,32</b>     |
| <b>Dette extérieure</b> | <b>318,5</b>       | <b>94,4</b>               | <b>71,1</b>              |                | <b>22,32</b>     |
| <b>Dette intérieure</b> | <b>339,1</b>       |                           | <b>49,4</b>              |                | <b>14,57</b>     |
| <i>dont DGCP</i>        | 52,4               | 20,1                      | 20,1                     |                | 38,36            |
| <i>Trésor</i>           | 234,6              |                           | 9,0                      |                | 3,84             |
| <i>Restructuration</i>  | 27,0               |                           | 14,0                     |                | 51,85            |
| <i>Rappel</i>           | 20,0               |                           | 6,3                      |                | 31,50            |

|                                  |               |              |              |             |              |
|----------------------------------|---------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>            | <b>496,6</b>  | <b>135,2</b> | <b>153,9</b> | <b>18,7</b> | <b>30,99</b> |
| Traitements et salaires          | 228,3         | 57,9         | 59,7         | 1,7         | 26,15        |
| Biens & services                 | 129,8         | 38,5         | 43,4         | 4,9         | 33,44        |
| Transferts & interventions       | 138,5         | 38,8         | 50,8         | 12,0        | 36,68        |
| <b>INVESTISSEMENT</b>            | <b>168,0</b>  | <b>19,5</b>  | <b>27,6</b>  | <b>10,0</b> | <b>16,43</b> |
| <b>TOTAL DEPENSES HORS DETTE</b> | <b>664,6</b>  | <b>154,7</b> | <b>181,5</b> | <b>28,6</b> | <b>27,31</b> |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1322,2</b> | <b>154,7</b> | <b>302,0</b> |             | <b>22,84</b> |

Sources : Comité Statistiques, DGCP, Trésor et DGB

### **a) Les dépenses hors dette**

L'exécution des dépenses hors dette au 31 mars 2006 s'établit à 181,5 milliards de F cfa. Elle s'est faite essentiellement par avance au budget et par mise à disposition de crédits délégués aux services déconcentrés et extérieurs. Les dépenses hors dette se décomposent en :

- ✍ dépenses de fonctionnement : 153,8 milliards de F cfa ;
- ✍ transferts et interventions : 50,8 milliards de F cfa ;
- ✍ investissement : 27,6 milliards de F cfa.

### **b) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, exécutées à hauteur de 153,8 milliards de F cfa, se composent de Traitements et salaires, des Biens et services et des Transferts et interventions.

Les **traitements et salaires** atteignent 59,7 milliards de F cfa dont 55,6 milliards de F cfa au titre de la solde permanente et 4,1 milliards de F cfa pour la main d'œuvre non permanente.

Les dépenses de **biens et services** effectuées au cours de cette période sont évaluées à 43,4 milliards de F cfa. Elles sont composées pour l'essentiel de consommations de services d'utilité publique et de communication (6,3 milliards de F cfa), de fournitures administratives et services professionnels (9,5 milliards de F cfa), des locations (3,9 milliards de F cfa), entretien et réparation (3,1 milliards de F cfa) et de frais de transport et de déplacement (5,8 milliards de F cfa).

Les dépenses de **transferts et interventions** s'élèvent à 50,8 milliards de F cfa, Elles incluent notamment 10,7 milliards de F cfa de bourses et stages, 6,3 milliards de F cfa de pensions et 13,9 milliards de F cfa de subventions.

### **c) Les dépenses d'investissement**

Les projets **d'investissement** ont été exécutés à hauteur de 27,6 milliards de F cfa. Ils concernent, entre autres, la fête tournante du 17 août et les projets sur financements extérieurs.

### **d) La dette publique**

Les règlements effectués au titre de la dette publique s'établissent à 120,5 milliards de F.cfa répartis entre 71,1 milliards de F cfa de dette extérieure et 49,4 milliards de F cfa de dette intérieure.

En matière de **dette extérieure**, les principaux règlements ont été effectués au profit de :

- ✍✍ CP 5 : 23,8 milliards de F.cfa ;
- ✍✍ CP 7 : 16,6 milliards de F.cfa ;
- ✍✍ CP 8 : 5,6 milliards de F.cfa ;
- ✍✍ PCOD : 5,7 milliards de F.cfa ;
- ✍✍ Dette multilatérale : 9,7 milliards de F.cfa.

S'agissant de la **dette intérieure**, le montant des remboursements est de 49,4 milliards de F cfa décomposés en :

- ✍✍ dette bancaire : 4,7 milliards de F cfa ;
- ✍✍ dette moratoriée : 4,2 milliards de F cfa,
- ✍✍ dette diverse : 11,1 milliards de F cfa ;
- ✍✍ rappels : 6,3 milliards de F cfa ;
- ✍✍ agios BEAC, Bons d'équipement et intérêts FMI : 9 milliards de F cfa ;
- ✍✍ restructuration : 14 milliards de F cfa.



**DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES  
ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**



## I. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### A. Les principales hypothèses

En 2006, sur la base des évolutions observées depuis le début de l'année, la production de pétrole en volume se rétracterait de 3,9% par rapport à l'hypothèse de la loi de finances initiale. Ainsi, elle s'établirait à 12,963 millions de tonnes contre 13,493 millions de tonnes initialement prévus.

Eu égard à la tendance à la hausse du prix du baril de pétrole brut gabonais observée au cours des derniers mois, son cours pourrait s'établir à 60 dollars américains contre 45 dollars américains dans la loi de finances initiale 2006, soit une hausse de 33,3%. En revanche, le taux de change du dollar se maintiendrait à 530 F.cfa le dollar américain.

**Tableau n°5 : Principales hypothèses du cadrage macro-économique**

|   | 2005    | 2006    |         |        |
|---|---------|---------|---------|--------|
|   |         |         |         |        |
| Production pétrolière (en milliers de tonnes)           | 13.305  | 13 493  | 12.963  | -3,9%  |
| Prix du baril de pétrole gabonais (en \$ US)            | 50,49   | 45      | 60      | 33,3%  |
| Taux de change du dollar US (en F cfa)                  | 527,8   | 530     | 530     | 0,0%   |
| Exportations de manganèse (en milliers de tonnes)       | 2 885   | 3.000   | 3 000   | 0,0%   |
| Prix de vente de manganèse (\$ US/tonne)                | 122,8   | 126,0   | 124,6   | -1,1%  |
| Exportations de grumes (en milliers de m <sup>3</sup> ) | 1593    | 1550    | 1572    | 1,4%   |
| Okoumé  | 806     | 895     | 804     | -10,2% |
| Ozigo   | 7       | 5       | 6       | 20,0%  |
| Bois divers   | 780     | 650     | 762     | 17,2%  |
| Prix export Okoumé (F cfa/m <sup>3</sup> )              | 98 839  | 99.867  | 99.867  |        |
| Prix export Ozigo (F cfa/m <sup>3</sup> )               | 81 874  | 84.412  | 84.412  |        |
| Prix export Divers (F cfa/m <sup>3</sup> )              | 109 197 | 110.835 | 110.835 |        |

Source : DGE

Le volume des exportations de manganèse se stabiliserait à 3 millions de tonnes, par rapport à la loi de finances initiale, contre 2,885 millions de tonnes en 2005. Cependant, le prix de la tonne de manganèse serait en repli de 1,1%, pour s'établir à 124,6 dollars américains contre 126 dollars américains dans la loi de finances initiale.

Initialement prévues à 1,550 million de mètres cubes, les exportations de grumes se chiffrent à 1,572 million de mètres cubes. Elles progresseraient de 1,4%, par rapport aux prévisions initiales en raison de meilleures perspectives sur le marché international des bois tropicaux.

Les prix moyens de grumes se maintiendraient aux niveaux prévus dans la loi de finances initiale, soit 99.867 F.cfa/m<sup>3</sup> pour l'Okoumé, 84.412 F.cfa/ m<sup>3</sup> pour l'Ozigo et 110.835 F.cfa/ m<sup>3</sup> pour les bois divers.

## B. Les résultats de la projection

### 1. L'équilibre des biens et services

Le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal s'établirait à 5.152 milliards de F.cfa en 2006 contre 4.384,2 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 17,5%. Cette évolution favorable s'expliquerait principalement par la hausse du prix du baril de pétrole et l'augmentation du budget d'investissement de l'Etat.

Ainsi, le Produit Intérieur Brut, en volume, s'établirait à 1.886,8 milliards de F.cfa contre 1.865,7 milliards dans la loi de finances initiale. La croissance réelle se situerait ainsi à 2,2%. Elle serait tirée par une demande finale intérieure vigoureuse (4,4%) soutenue par l'augmentation des investissements (3,5%), de la consommation des ménages (4,9%) et de celle des administrations (5,5%). Toutefois, les importations augmenteraient de 2,8% par rapport à 2005.

**Tableau n°6: Equilibre Ressources – Emplois**

|                       | En nominal (aux prix du marché) |        |         | En volume (aux prix de 1991) |        |         |
|-----------------------|---------------------------------|--------|---------|------------------------------|--------|---------|
|                       | 2006                            |        |         | 2006                         |        |         |
|                       | LFI                             | LFR    | LFR/LFI | LFI                          | LFR    | LFR/LFI |
| Consommation          | 1959,0                          | 2077   | 6,0%    | 1183,3                       | 1248,8 | 5,5%    |
| <i>dont privée</i>    | 1477,6                          | 1528,6 | 3,5%    | 838,2                        | 874,7  | 4,4%    |
| Investissements       | 996,9                           | 1127,1 | 13,1%   | 551,0                        | 567,2  | 2,9%    |
| <i>dont</i>           |                                 |        |         |                              |        |         |
| <i>hors pétrole</i>   | 355,9                           | 335    | -5,9%   | 167,3                        | 155,0  | -7,4%   |
| <i>administration</i> | 262,0                           | 290,1  | 10,7%   | 145,5                        | 140,4  | -3,5%   |
| Exportations          | 2881,6                          | 3467,1 | 20,3%   | 751,3                        | 721,4  | -4,0%   |

Source : MEGA/DGE

## **2. Les comptes des agents**

### **a) Les entreprises**

En 2006, la production des entreprises augmenterait globalement de 14,2%. Elle se chiffrerait ainsi à 6.940,6 milliards de F.cfa contre 6.078,6 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale. Cette embellie serait essentiellement le résultat de la hausse de 28,1% de la production pétrolière en valeur par rapport au niveau initialement prévu.

Cependant, la production du secteur hors pétrole progresserait seulement de 6% par rapport à la loi de finances initiale. Les consommations intermédiaires augmenteraient de 24,3% pour le secteur pétrolier et de 1,6% pour le secteur hors pétrole. Ces évolutions aboutiraient à une hausse de la valeur ajoutée des entreprises de 18,9%, soit un montant de 4.537,2 milliards de F.cfa contre 3.815 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale.

### **b) Les ménages**

En 2006, le revenu disponible des ménages devrait s'améliorer de 6,8% en rapport avec la vigueur de l'activité du secteur hors pétrole. Compte tenu du taux d'inflation qui se situerait autour de 1,8%, le pouvoir d'achat des ménages ne devrait pas se dégrader significativement.

### **c) Les administrations**

Les recettes budgétaires progresseraient de 26,1% en 2006 par rapport aux prévisions initiales. Cette amélioration résulterait des recettes pétrolières qui s'élèveraient à 1.057,7 milliards de Fcfa contre 729,8 milliards de Fcfa dans la loi de finances initiale suite à la bonne tenue du prix du baril de pétrole.

### **d) Le reste du monde**

En 2006, le solde des biens et services non facteurs augmenterait de 36,4% et s'établirait ainsi à 1.947,9 milliards de F.cfa contre 1.428,2 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale. Cette tendance s'expliquerait par l'accroissement de la valeur des exportations en dépit du relèvement des importations. La croissance des exportations résulterait essentiellement de la hausse du prix du baril de pétrole.

## **II. POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT**

La politique économique du Gouvernement repose sur le projet de société sur la base duquel le Chef de l'Etat a été réélu pour un nouveau septennat. Ce projet comprend cinq (5) grands axes, à savoir :

- ?? la promotion d'une croissance forte, soutenue, durable, génératrice d'emplois ;
- ?? la lutte contre la pauvreté et une plus grande justice sociale ;
- ?? la promotion de la femme et la protection de la veuve et de l'orphelin ;
- ?? la prise en compte des préoccupations des jeunes, notamment le chômage ;
- ?? la garantie de la paix.

L'objectif global de ce projet de société qui est de répondre de façon concrète aux attentes et aspirations de la population s'inscrit dans la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, principal cadre d'orientation économique, financière et sociale sur lequel l'action du Gouvernement va se fonder au cours des trois prochaines années.

A cet effet, la loi de finances rectificative 2006 amorce la mise en oeuvre des premières actions dudit projet de société.

Ainsi, tout en poursuivant le programme d'assainissement des finances publiques débuté en 2002 avec l'assistance des principaux bailleurs de fonds notamment le FMI, la Banque Mondiale et la BAD, l'action du Gouvernement portera sur la promotion d'une croissance forte et durable, le développement des infrastructures de base et l'amélioration des conditions de vie des populations.

### **A. Politique budgétaire**

En matière de politique budgétaire, le Gouvernement réitère les mesures contenues dans la loi de finances initiale pour l'exercice 2006. Ces mesures portent sur la mobilisation des ressources et la maîtrise des charges publiques.

#### **1. Les ressources**

La loi de finances rectificative 2006 poursuivra l'ensemble des mesures garantissant l'amélioration du rendement des recettes hors pétrole comme définie par la stratégie nationale de mobilisation des recettes de l'Etat dans le rapport économique et financier accompagnant la loi de finances 2006.

L'on s'attelle ainsi à :

- élaborer un identifiant statistique et fiscal unique ;
- officialiser les recettes des administrations collectant des taxes par la prise de textes réglementant les régies de recettes et la nomination des régisseurs ;
- localiser et identifier les contribuables ;
- améliorer la comptabilisation et se conformer à la nouvelle nomenclature des recettes de l'État.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de collecte et de gestion de l'épargne publique, de faire respecter le principe de l'unicité de caisse et de limiter les dépôts de fonds publics dans les banques privées, il est prévu la mise en place d'une caisse des dépôts du Trésor Public.

## **2. Les charges**

Dans ce domaine, la volonté du Gouvernement est de rationaliser la dépense et d'établir une meilleure articulation entre les budgets de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les principaux postes source de pression restent : "la solde permanente", "les services d'utilité publique et de communication" (l'eau, l'électricité et le téléphone), "les bourses", "les pensions" et "les dépenses de sécurité et souveraineté".

### **a) *La solde permanente***

Le Gouvernement, dans l'optique de la maîtrise des dépenses des traitements et salaires, poursuit l'application stricte des mesures arrêtées dans la loi de finances initiale de 2006 notamment :

- ?? la révision du décret n°1018/PM/MFPRAME/MEFBP du 30 octobre 2000 dans le sens de la limitation, à deux, du nombre de Chargés de mission auprès des membres du Gouvernement y compris le Premier Ministre ;
- ?? la révision de l'article 6 du décret 589/PR/MFPRA/MFEBP-CP du 11 juin 1997 afin de ramener l'ensemble des indemnités de fonction à la première colonne et de supprimer sa progression selon l'ancienne classification (moins de deux ans, de deux à cinq ans et plus de cinq ans). Assurer la cohérence des groupes de fonction en veillant au respect du principe de la hiérarchie administrative ;

- ?? le recrutement des enseignants de l'Education nationale, des personnels de santé et des affaires sociales qui devrait être subordonné à une identification précise des besoins par délégation académique, par région sanitaire et par circonscription sociale ;
- ?? le respect scrupuleux des organigrammes existants lors des nominations à fonction ;
- ?? la limitation de la création de nouvelles fonctions administratives et politiques non prévues dans le système de rémunérations, mais rétribuées par assimilation.

De plus, les mesures ci-après seront également appliquées, à savoir :

- ?? l'optimisation de l'ordonnancement de la solde et des rappels de solde à travers le poste unique de la Direction de la solde afin de couvrir par ordonnance de paiement (OP) l'ensemble des liquidations des éléments de solde ;
- ?? la mise en gestion directe dans les services provinciaux, des traitements et salaires des 400 infirmiers ruraux de la Santé recrutés spécialement en 2006, pour servir dans lesdites collectivités.

Par ailleurs, l'application de la loi n° 001/2005 du 04 février 2005 portant statut général de la Fonction Publique nécessite au préalable la mise en œuvre des opérations transitoires. Celles-ci concernent la mise à jour des situations administratives des agents, le contrôle du fichier solde et la ventilation de la masse salariale.

*a) Opérations de mise à jour des situations administratives des agents*

L'examen de différentes situations administratives des agents de l'Etat fait ressortir des retards au niveau des intégrations, des avancements automatiques, des régularisations administratives et des mises à la retraite. Cet état de fait a entraîné, jusqu'au mois d'avril 2006, des retards dans la carrière des agents, donc une augmentation du stock des rappels.

Aussi, l'application effective de la loi n° 001/2005 nécessite la régularisation par un ajustement indiciaire, de toutes les situations administratives non prises en compte. Ces régularisations feront ensuite l'objet de règlement des rappels.

Les mises à jour réalisées permettront une gestion transparente des ressources humaines et de la masse salariale au niveau de la Fonction Publique, centre de gestion principal, et de la Direction Générale du Budget (Direction de la Solde) chargée de liquider les droits des agents.

### *b) Opérations de contrôle du fichier solde*

L'effectif des agents émargeant en solde ne cesse de croître d'année en année. Cette situation pourrait être contenue en sortant du fichier solde les agents n'assurant plus le service ou cumulant des rémunérations. Il s'agit notamment des agents décédés non déclarés, de ceux exerçant dans des organismes (publics, parapublics, internationaux) ou entreprises privées et de ceux percevant des indemnités au-delà des délais réglementaires.

L'assainissement du fichier solde, à travers le contrôle des effectifs, permettra :

- le dénombrement des agents en poste ;
- l'actualisation des affectations des personnels ;
- la détermination des éléments techniques d'appréciation pour le nouveau plan de recrutement.

### *c) Ventilation de la masse salariale*

Les dépenses de solde représentent 27,6% des dépenses de l'Etat hors dette et hors prêts et avances. Aussi, la ventilation de la masse salariale s'avère nécessaire pour une meilleure budgétisation et une lisibilité dans l'exécution de la solde et la gestion des ressources humaines. Ce qui facilitera l'évaluation des coûts financiers de chaque administration en rapport avec les effectifs et les catégories.

Cette ventilation consistera à :

- identifier l'ensemble des établissements administratifs du point de vue organique ;
- classer les établissements par codes ;
- paramétrer les établissements conformément à la nomenclature budgétaire.

### **b) Les bourses**

L'Enseignement au niveau du Supérieur se caractérise par des structures d'accueil et des enseignants en nombre insuffisant, une offre de formation faiblement diversifiée et inadaptée à l'environnement. Ceci a pour conséquence la présence d'un grand nombre d'étudiants à l'étranger grevant fortement le budget de l'Etat (40 milliards de F.cfa par an).

Aussi, afin de réduire le flux des étudiants gabonais à l'étranger et de contenir, à moyen terme, le niveau de la dotation allouée aux bourses, le Gouvernement s'attelle à rétablir la crédibilité des établissements d'enseignement Supérieur.

A cet effet, l'on procédera à la construction de trois universités et d'un CHU (centre hospitalier universitaire), à la création de nouvelles filières professionnelles et à la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) dans les établissements existants.

Par ailleurs, dans l'attente des conclusions de l'étude menée par la Direction Générale des Bourses et Stages pour améliorer l'efficacité dans l'attribution des bourses d'études, le paiement des bourses des étudiants se fait désormais par titre de paiement nominatif au Trésor public. Cette mesure permettrait de maîtriser la dépense.

Aussi, le Gouvernement envisage-t-il d'étendre cette mesure à l'enseignement secondaire.

### ***c) Les services d'utilité publique et de communication***

La prise en compte du niveau réel des consommations d'eau et d'électricité a conduit l'Etat à réviser à la hausse en 2005 la convention le liant à la SEEG. Celle-ci est ainsi passée de 1,2 milliard de F cfa à 1,4 milliard de F cfa par mois.

Cependant, au regard du niveau moyen de la consommation au premier trimestre de cette année, l'on constate un dépassement d'environ 100 millions de F.cfa par mois. Cette situation s'explique par la mise en fonctionnement de nouveaux édifices publics.

Afin de contenir dans les niveaux raisonnables les consommations d'eau et d'électricité, le Gouvernement poursuit les mesures suivantes :

- maintien du programme de réhabilitation des conduites d'eau des vingt cinq plus gros consommateurs de l'Etat notamment la Présidence de la République, le camp Gros-bouquet, le Lycée Technique National Omar Bongo, le Lycée National Léon MBA, le Camp de Police ancienne base SOTRAVIL ;
- poursuite de l'actualisation du fichier des points de livraison dans les provinces de l'Ogooué Maritime, de la Ngounié et de la Nyanga ;
- achèvement des travaux de réajustement de la puissance et du diamètre des compteurs d'électricité et d'eau à la Cité de la Démocratie ;
- lutte contre les branchements frauduleux.

Pour ce qui est du téléphone, afin de respecter le quota annuel fixé en accord avec Gabon Télécom, la mise en œuvre des mesures suivantes se poursuivra :

- le recensement physique des lignes téléphoniques prises en charges par le budget de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;

- le basculement des lignes téléphoniques de l'Etat vers la plate forme de prépaiement "Ogooué" et l'attribution des quotas d'appels de 100.000 F.cfa, 300.000 F.cfa et 500.000 F.cfa en fonction du grade du bénéficiaire ;
- la restriction au réseau urbain des lignes téléphoniques des domiciles des ayants droit à l'exception de certaines autorités administratives (Gouverneur, Préfets, Chef de brigade de gendarmerie, etc.) ;
- le nettoyage du fichier téléphonique de l'Etat en vue de supprimer les services obsolètes notamment le Telex.

## **B. Politiques sectorielles**

La réalisation de l'objectif de promotion d'une croissance forte, soutenue, durable et génératrice d'emplois repose principalement sur la mise en place des politiques efficaces dans les secteurs de la forêt et de la pêche, des mines et des hydrocarbures, de l'agriculture et du tourisme.

Pour soutenir ces différentes politiques, le Gouvernement s'engage à développer les infrastructures de base notamment les routes, les ports et les aéroports.

En outre, dans un souci d'équité et de justice sociale l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

### **1. Secteurs productifs<sup>1</sup>**

En 2006, le Gouvernement attend mettre l'accent plus particulièrement au niveau de la *Forêt et l'Environnement*, de la *Pêche et l'aquaculture*, de l'*Exploitation du sous-sol*, de l'*Agriculture et du Tourisme*.

#### **a) Forêt et Environnement**

La forêt couvre plus des trois quart (¾) du territoire gabonais et représente 15% des exportations du pays, contribuant ainsi pour 4,2% dans le produit intérieur brut (PIB). La filière bois, identifiée comme un domaine à fort potentiel dans le cadre de l'après pétrole, amène le Gouvernement à poursuivre les réformes entreprises depuis quelques années afin d'accélérer le développement du secteur forestier et environnemental.

#### **Forêt**

Au plan forestier, le Gouvernement entend accroître et optimiser la contribution du secteur au développement économique et social du pays, par la mise en place continue d'une industrie du bois plus diversifiée et performante, le

---

<sup>1</sup> L'analyse tient compte de la contribution des Ministères concernés dans le cadre du DSCR.

renforcement des principes de bonne gouvernance et l'accroissement de la participation des nationaux à l'ensemble des activités forestières.

Ces mesures s'articulent essentiellement autour de :

- ✍ le renforcement du suivi et du contrôle des activités d'industrialisation, notamment du taux de transformation par les unités locales ;
- ✍ l'identification des différents circuits de commercialisation des produits transformés ;
- ✍ le développement des marchés présentant un potentiel de croissance à court et moyen terme en vue de la promotion d'essences peu ou pas connues ;
- ✍ la finalisation du cadre réglementaire de l'aménagement forestier, c'est-à-dire finaliser l'adoption des textes d'application du code forestier ;
- ✍ l'application et la vulgarisation de la loi, à travers la traduction du code forestier dans plusieurs langues (anglais, espagnol, mandarin, portugais) ;
- ✍ la mise en application des principes de l'aménagement durable ;
- ✍ la promotion de la concession de permis par adjudication (par opposition à la pratique courante actuelle de gré à gré) ;
- ✍ l'implication des nationaux dans le processus d'aménagement des forêts et de transformation du bois, par l'identification des différents mécanismes de financements des PME/PMI forestières et le soutien des groupes cibles à la gestion technique et financière des entreprises ;
- ✍ l'harmonisation des mécanismes de rétrocession des revenus forestiers aux populations riveraines.

### ***Environnement***

Afin de concilier les objectifs de développement économique et ceux de conservation de l'environnement, le Gouvernement poursuivra les différentes stratégies et exercices de planification entamés depuis quelques années qui visent :

- ✍ la conservation de la biodiversité forestière et la protection des écosystèmes, qui passent notamment par la mise en place progressive de 15% du territoire national en aires protégées ;
- ✍ l'identification et le développement des activités écotouristiques, à travers l'aménagement des sites potentiels et l'élaboration d'un plan marketing des aires protégées ;
- ✍ la Recherche-développement, qui nécessite la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté à la gestion durable de la biodiversité ;
- ✍ l'utilisation rationnelle de la faune à travers un réseau de concertation des différents acteurs impliqués ;
- ✍ la protection de l'environnement à travers la gestion des déchets, de l'hygiène publique et de l'eau potable ;
- ✍ l'amélioration de la conservation de la ressource, par la mise en œuvre d'une législation environnementale et l'établissement des normes d'exploitation.

## **b) Pêche et aquaculture**

En vue de parvenir à un meilleur approvisionnement du marché intérieur et à un accroissement des exportations des produits issus de la Pêche et de l'aquaculture, le Gouvernement s'est fixé des objectifs spécifiques en 2006 pour le développement de ce secteur. Il s'agit notamment de :

- ☞ l'émergence d'une pêche gabonaise rentable et compétitive, qui passe par le développement de la pêche artisanale maritime, la construction et la réhabilitation des centres d'appui à la pêche artisanale ;
- ☞ l'amélioration de la production nationale et la promotion des initiatives privées, pour garantir l'autosuffisance alimentaire, par l'augmentation de la production, la diminution des importations et la reconquête du marché intérieur ;
- ☞ l'augmentation de la contribution du secteur au PIB du pays, par le renforcement et la création des filières de transformation artisanale, l'industrialisation de la filière pêche, la mise aux normes sanitaires internationales et la diversification des exportations ;
- ☞ l'organisation du processus d'accès au crédit pour les PME/PMI, à travers notamment la formation des acteurs de la filière.

## **c) Exploitation du sous-sol**

Au regard des perspectives prometteuses dans le secteur minier avec les projets d'exploitation du manganèse et du fer par les investisseurs brésiliens et chinois, le Gouvernement s'engage à poursuivre les actions visant à promouvoir les investissements dans l'ensemble du secteur. Celles-ci portent principalement sur :

- ☞ la mise en place d'un cadre juridique adéquat visant la promotion de la gouvernance, par l'amélioration de la transparence dans l'attribution des titres miniers et pétroliers, le renforcement du contrôle de la production et de la commercialisation des produits miniers ;
- ☞ la promotion de la petite exploitation minière, par l'assistance aux petits exploitants de diamant et d'or, la mise en place d'un circuit de commercialisation ;
- ☞ l'accroissement de la production des substances déjà exploitées, y compris le pétrole en poursuivant l'amélioration et la modernisation du cadre juridique et fiscal, de même que la mise en place des bases de données pétrolières et minières ;
- ☞ la préservation de l'environnement, qui passe par la création d'un service en charge de l'environnement minier, le renforcement du système de contrôle des normes environnementales en matière de production, de transport et de distribution des produits pétroliers et miniers.

#### **d) Agriculture**

L'action dans ce secteur s'inscrit prioritairement dans "la nouvelle politique de relance du secteur agricole" dont les grandes lignes sont développées dans le rapport économique et financier accompagnant la loi n° 0025/2005 du 30 décembre 2005 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2006.

Afin de soutenir cette politique, le Gouvernement mettra l'accent sur les projets suivants :

- ☒ renforcement du système national de statistiques et d'information agricole;
- ☒ appui à la recherche agricole ;
- ☒ appui aux cultures de rente ;
- ☒ programme de relance café-cacao ;
- ☒ promotion des cultures vivrières ;
- ☒ programme spécial de sécurité alimentaire FAO ;
- ☒ appui aux initiatives locales avec le soutien du FIDA ;
- ☒ cultures maraîchères et fruitières ;
- ☒ création de centres provinciaux de renforcement agricole, et formation aux métiers agricoles.

#### **e) Tourisme**

Le tourisme apparaît désormais comme un important réservoir d'activité économique et d'emplois. La politique gouvernementale dans ce secteur consiste en la poursuite des mesures déjà énoncées dans le rapport économique et financier accompagnant la loi de finances initiale de 2006.

Pour la période, les projets prioritaires sont les suivants :

- ☒ élaboration du compte satellite du Tourisme ;
- ☒ classification des structures hôtelières ;
- ☒ valorisation de la culture et de l'artisanat ;
- ☒ réhabilitation et accroissement des villages artisanaux existants ;
- ☒ restructuration et renforcement de Gabon Tour ;
- ☒ mise en place des circuits touristiques ;
- ☒ fonds de développement culturel ;
- ☒ renforcement des actions de promotion et de commercialisation.

Par ailleurs, la LFR 2006 prévoit un montant de 555,9 millions de F.cfa au titre des biens et services pour les administrations appartenant au secteur « productif » afin de prendre en compte les charges récurrentes liées aux investissements dont la durée de réalisation est arrivée à échéance en 2005, et de celles résultant de l'accroissement de la taille et de la modernisation de l'Administration. Le tableau ci-dessous présente le détail des crédits additionnels par département.

**Tableau n°7 : Crédits additionnels du Secteur productif**

| Secteur productif                              | Montant            |
|--|--------------------|
| Agriculture                                    | 170 100 000        |
| Economie Forestière, Pêches et Parcs Nationaux | 283 000 000        |
| Tourisme                                       | 20 000 000         |
| Mines  | 30 200 000         |
| Environnement                                  | 52 600 000         |
| <b>Total</b>                                   | <b>555 900 000</b> |

Source : DGB

## 2. Le secteur des infrastructures

La promotion de la croissance et la lutte efficace contre "la pauvreté et le chômage" passent également par l'amélioration significative des infrastructures de base. Aussi, en 2006 le Gouvernement orientera-t-il ses efforts dans les domaines du transport (routes, ports, aéroports), de l'énergie/eau et des technologies de l'information et de la communication.

### a) Le secteur des transports

#### **La route**

La route reste une priorité, c'est pourquoi le Gouvernement veillera à ce qu'elle joue pleinement son rôle de brassage des populations et de « puissant » facteur de développement économique.

A ce titre, l'action du Gouvernement vise cinq (5) objectifs majeurs : le renforcement et la pérennisation de l'entretien routier, l'achèvement des projets routiers en cours, la poursuite du bitumage du réseau, la protection du patrimoine routier et la constitution d'une banque de données routière.

S'agissant de *l'entretien routier*, la stratégie adoptée repose sur le Fonds d'Entretien Routier de 2<sup>e</sup> génération (FER II) qui a pour objectif de poursuivre la politique d'entretien routier aussi bien avec la régie administrative qu'avec les entreprises et les PME. Ainsi, le FER II prendra en compte les routes bitumées, les routes en terre, les voiries urbaines et les ouvrages d'art.

Quant à *l'achèvement des projets en cours*, en 2006 les projets ayant connu un démarrage effectif se poursuivront. Il s'agit notamment :

- ✍ Lambaréné – PK 55 vers Fougamou (2,2 milliards de F.cfa) ;
- ✍ Moanda – Bakoumba (1,1 milliard de F.cfa) ;
- ✍ Route Cap Estérias (1,5 milliard de F.cfa) ;
- ✍ Pont sur l'Ogoulou (800 millions de F.cfa) ;
- ✍ Lalara – Medoumane (600 millions de F.cfa) ;
- ✍ Octra – Port d'Owendo (3,7 milliards de F.cfa).

En ce qui concerne la *poursuite du bitumage du réseau*, les travaux entamés dans le cadre du PARR seront maintenus. L'objectif visé est de bitumer 30% du réseau qui supporte 80% du trafic national. Ce réseau classé prioritaire s'insère dans les itinéraires régionaux structurants et intégrateurs de la CEMAC et du NEPAD. Parmi les tronçons concernés l'on note essentiellement :

- ✍ Franceville – Léconi – Kabala ;
- ✍ Koulamoutou – Lastoursville ;
- ✍ Lalara-Makokou-Koumameyong-Boué ;
- ✍ PK 51-Fougamou-Mouila-Ndendé.

Pour ce qui est de la *protection du patrimoine routier*, eu égard à la destruction prématurée du réseau routier national par des poids lourds en surcharge, les mesures suivantes seront prises conformément aux normes en vigueur dans la CEMAC :

- ✍ la limitation du poids total autorisé en charges (PTAC) ;
- ✍ la limitation des dimensions autorisées des véhicules ;
- ✍ la limitation de la charge maximale de l'essieu le plus chargé à 13 tonnes.

En outre, il est également prévu le renforcement des capacités des structures chargées de veiller au respect des dispositions énumérées ci-dessus.

Quant à la mise en place de la *Banque de données routières informatisées (BDR)*, elle constituera un instrument efficace pour aider à l'élaboration des programmes d'entretien routier et au suivi de l'évolution des trafics. L'étude d'identification des conditions de mise en œuvre de la BDR étant achevée, la phase d'implantation a démarré avec la formation des agents des Ministères impliqués dans le secteur des transports.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la réhabilitation des voies de Libreville et des différents départements de l'Estuaire et l'assainissement fluvial du bassin versant de Batavéa.

## ***Le transport terrestre et la sécurité routière***

Ce secteur est aujourd'hui caractérisé par des carences et des dysfonctionnements majeurs. Aussi, conformément au plan de lutte contre l'insécurité routière adopté par le Gouvernement en 2003, les actions ci-après seront menées :

- ☞ ~~la~~ renforcement des capacités des acteurs et institutions du secteur dont la création d'un centre d'informations routières et l'organisation de campagnes de prévention, d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière ;
- ☞ ~~la~~ renforcement des dispositifs de contrôle des véhicules.

## ***Le transport aérien***

Dans ce domaine, la nouvelle politique prévoit une rationalisation de la desserte aérienne par un recentrage des activités aéroportuaires au niveau de Libreville et de dix (10) aéroports provinciaux. Le but recherché est l'optimisation des efforts de l'Etat en matière d'investissement, d'entretien et d'exploitation des installations et équipements aéroportuaires. Ainsi, deux objectifs principaux sont assignés à ce secteur à savoir :

- ☞ ~~la~~ modernisation des installations à travers la réhabilitation des dix aéroports provinciaux suivants : Franceville, Port-gentil, Mouila, Tchibanga, Koulamoutou, Makokou, Omboué, Oyem et Bitam ;
- ☞ ~~l'~~étude sur la construction d'un nouvel aéroport à Libreville.

## ***Le transport maritime***

Avec 800 km de côtes, le Gabon est un pays à vocation maritime. Cependant, les deux principaux ports que sont Owendo et Port-Gentil sont dans un état de vétusté avancé et ne disposent pas de moyens modernes de manutention faisant ainsi du secteur portuaire le maillon le plus faible de la chaîne de transport international.

Afin de pallier ces maux, l'action du Gouvernement sera orientée vers les principaux axes suivants :

- ☞ ~~la~~ modernisation et l'adaptation des ports ;
- ☞ ~~le~~ renforcement de la sûreté et de la sécurité des ports ;
- ☞ ~~la~~ surveillance des zones maritimes territoriales.

### ***Modernisation et adaptation des ports***

Elle se réalisera, pour l'essentiel, à travers l'augmentation du linéaire des quais actuels du port d'Owendo et l'équipement de ceux-ci en moyens modernes de manutention dont la productivité réduira fortement le temps de passage portuaire des navires.

### ***Renforcement de la sûreté et de la sécurité des ports***

Afin d'atteindre cet objectif, la principale mesure est le balisage des chenaux d'accès aux ports d'Owendo et de Port-Gentil.

### ***Surveillance des zones maritimes territoriales***

Elle consistera en la construction de stations maritimes et fluviales dans les provinces de l'Estuaire (Owendo, Cocobeach), du Moyen-Ogooué (Lambaréné) et de l'Ogooué-Maritime (Gamba).

### ***b) Le secteur Eau-Electricité***

#### ***L'électricité***

Dans ce secteur, les projets ci-après seront réalisés en vue du renforcement de la capacité nationale d'offre en électricité :

- ☞ électrification Akiéni – Kassilé ;
- ☞ électrification solaire Canton Kyé ;
- ☞ électrification Akiéni-Okouya ;
- ☞ électrification rurale dans la province de l'Estuaire.

#### ***L'eau***

Les actions prioritaires dans ce secteur sont :

- ☞ l'adduction d'eau rurale dans la province de l'Estuaire ;
- ☞ le renforcement du réseau d'eau à Okondja ;
- ☞ l'adduction d'eau à Boumango ;
- ☞ le contrôle de la qualité des eaux distribuées à travers le suivi et le contrôle de la qualité des eaux de consommation, d'une part et, le renforcement des équipements du laboratoire des eaux du Ministère des ressources hydrauliques, d'autre part.

### ***c) Le secteur technologie de l'information et des communications (TIC)***

Conformément à la Déclaration de Principes du Sommet Mondial sur la société de l'Information, le Gouvernement entend mettre en place un plan d'actions national de développement des TIC. Dans ce cadre, les actions à mener concernent la connexion de toutes les administrations publiques aux TIC avec sites web et adresses électroniques (Administration électronique).

Par ailleurs, en ce qui concerne le budget de fonctionnement des administrations appartenant au secteur « infrastructures », la prise en compte des charges récurrentes liées aux investissements dont la durée de réalisation est arrivée à échéance en 2005, et de celles résultant de l'accroissement de la taille et de la modernisation de l'Administration ont eu pour effet une augmentation des crédits de 523 millions de F.cfa en *biens et services*. L'affectation des crédits additionnels par administration est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°8 : Crédits additionnels du Secteur infrastructures**

| <b>Secteur infrastructures</b>                | <b>Montant</b>     |
|---|--------------------|
| Postes et Télécommunications                  | 33 600 000         |
| Equipement et Construction                    | 271 975 000        |
| Ville et Promotion de la Vie Associative      | 43 000 000         |
| Décentralisation et Aménagement du Territoire | 48 000 000         |
| Transport et Aviation Civile                  | 126 425 000        |
|   |                    |
| <b>Total</b>                                  | <b>523 000 000</b> |

Source : DGB

### **3. Secteur social**

Sur le plan social, la politique du gouvernement s'articulera autour de la lutte contre la pauvreté qui passe par des actions vigoureuses dans les domaines de la santé, de l'habitat, de la prévention et de la gestion des catastrophes, de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

#### **a) La Santé**

Dans ce domaine, l'action du Gouvernement, avec l'aide des partenaires, consistera essentiellement en l'application des premières mesures du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)<sup>2</sup> dont les principales orientations ont été reprises dans le DSCR. Celles-ci portent sur :

- ☞ l'amélioration de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion du système sanitaire ;
- ☞ l'amélioration du financement et de l'utilisation des ressources financières du système de santé ;
- ☞ la maîtrise des principaux problèmes de santé et l'amélioration des déterminants environnementaux ;
- ☞ la réduction de la prévalence du VIH/SIDA, du Paludisme et de la Tuberculose ;
- ☞ le développement de la recherche appliquée au système de santé Gabonais.

En 2006, les différentes activités que le Gouvernement se propose de réaliser sont les suivantes :

- ☞ mise en place d'un programme d'équipement de 14 SOUB (soins obstétricaux d'urgence de base) ;
- ☞ poursuite de la construction des CTA (centre de traitement ambulatoire) à Mouila et à Tchibanga et des pharmacies régionales ;

<sup>2</sup> Le PNDS s'appuie sur les recommandations des Etats Généraux de la Santé et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM).

- ✍ mise aux normes des centres de santé de l'intérieur du pays ;
- ✍ construction des hôpitaux régionaux de Lambaréné, Tchibanga et Makokou ;
- ✍ poursuite de la construction d'une usine de médicament ;
- ✍ poursuite du programme de construction et d'équipement des centres de santé, dispensaires et réhabilitation de certaines unités de soins du C.H.L ;
- ✍ renforcement du fonctionnement des structures du CHL (636,4 millions de F.cfa), des hôpitaux et centres hospitaliers régionaux (980 millions de F.cfa) ;
- ✍ recrutement de 1.220 agents selon les modalités ci-après :
  - le recrutement direct, à titre exceptionnel, de quatre cents (400) infirmiers assistants SOB (Sans Organisme Boursier) devant servir dans les dispensaires ruraux sur la base du système poste/emploi. Ce recrutement engendrera un coût global de 505 millions de F.cfa lié à la formation (305 millions de F.cfa) et à l'achat des Kits d'infirmiers (200 millions de F.cfa). La prise en charge en solde est évaluée à 50 millions de F.cfa par mois ;
  - le recrutement direct à l'extérieur de 59 spécialistes de santé (44 médecins spécialistes – 9 pharmaciens – 6 enseignants pour l'ENASS) pour un coût global de 257 millions de F.cfa correspondant aux frais de prospection, de transport et de logement ;
  - les autres recrutements (761 agents) vont s'effectuer par voie directe et par voie de concours.

### **b) L'habitat**

La forte demande en logement et les difficultés à y répondre aggravent le problème de la pauvreté, conduisant à l'installation anarchique et illégale des terrains non viabilisés et à l'édification des bidonvilles dans lesquels les conditions de salubrité sont en deçà des normes.

Pour palier cet état de fait, le Gouvernement a engagé, cette année, de nombreuses actions dont les principales sont :

- ✍ actualisation du fichier cadastral ;
- ✍ densification du réseau géodésique des villes ;
- ✍ réhabilitation de l'Ecole Nationale du Cadastre ;
- ✍ urbanisation du territoire ;
- ✍ aménagement du territoire et stratégie militaire ;
- ✍ planification urbaine et renforcement du système d'information géographique ;
- ✍ promotion de l'habitat social ;
- ✍ finalisation et extension du lotissement de Bikélé ;
- ✍ aménagement des voiries principales d'Agondjé.

### **c) Les Catastrophes**

Dans ce cadre, les actions retenues sont :

- ✍ l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application de la loi n°021/2004 du 2 février 2005 relative aux plans d'exposition aux risques ;
- ✍ l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence ;
- ✍ le recensement des populations de Libreville exposées aux risques de catastrophes ;
- ✍ le renforcement des capacités des structures administratives ;
- ✍ la mise en place d'un cadre de collaboration avec les ONG.

### **d) L'Education**

Une nouvelle impulsion sera donnée au système éducatif et de formation de façon à enrayer à terme les dysfonctionnements connus tant sur le plan structurel que sur la gestion des ressources humaines.

Il y a également lieu de repenser ce système afin que les objectifs soient définis en fonction des besoins réels de l'économie et que les offres de formation aient un contenu professionnel.

Pour corriger ces dysfonctionnements, il devient impérieux pour le Gouvernement de reformer les programmes inadaptés, de multiplier le nombre de salles de classes surtout dans les grands centres urbains saturés et d'assurer une formation permanente des enseignants.

C'est dans ce sens qu'une réforme, qui vise l'amélioration du rendement interne du pré primaire et du primaire, a été entreprise. Cette réforme est basée autour des activités d'éveil au pré-primaire et de l'approche par les compétences de base (APC) qui raccourcit le cycle primaire.

L'APC adoptée pour les trois premières années du primaire au cours de l'année scolaire 2005-2006, s'étendra aux deux niveaux restant et sera achevée au plus tard à la rentrée scolaire 2007-2008. La mise en œuvre de cette politique étant gratuite, le Gouvernement poursuivra la fourniture des supports pédagogiques et la formation des enseignants. Cette gratuité devra profiter à tous les apprenants du primaire des écoles publiques, confessionnelles ainsi que celles reconnues d'utilité publique. Des manuels scolaires imprimés en grande quantité, seront confiés aux élèves qui devront en prendre soin.

Par ailleurs, le Gouvernement financera une étude sur la répartition des nouvelles salles de classes de niveau pré-primaire et primaire et sur l'implantation des salles de classes du pré primaire en zones rurales.

Pour l'ensemble de ces actions, il est prévu une enveloppe de **2,2** milliards de F.cfa en 2006.

Au niveau de l'enseignement supérieur, afin d'être en phase avec les décisions de la CEMAC de créer un espace régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, cette réforme se traduira par la mise en place du Système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Par ailleurs, afin de faire face à la pression démographique grandissante à l'Université Omar BONGO et de réduire le nombre d'étudiants à l'étranger, d'autres pôles universitaires répondant prioritairement aux spécificités économiques régionales sont envisagés. Ainsi, Port-Gentil accueillera les filières de gestion, droit et sciences économiques, Oyem les grandes écoles agronomiques, Mouila la formation d'urbaniste, d'architectes et des ingénieurs des ponts et chaussées, Franceville une école des mines. Le coût global de ces travaux est évalué à 3 milliards de F.cfa pour 2006.

Les deux universités de Libreville allégées par la décentralisation, se consacreront plus particulièrement aux formations générales et classiques telles que les lettres et les sciences humaines, la médecine et les sciences de la santé.

### **e) L'emploi**

Les perspectives en matière d'emploi devraient s'améliorer dans les prochaines années avec le retour d'une croissance vigoureuse dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et des mines, dans la filière forêt-environnement au regard de la politique de diversification amorcée par le Gouvernement.

Aujourd'hui près d'une vingtaine d'entreprises publiques et parapubliques sont privatisées, restructurées ou en voie de l'être mettant ainsi au chômage un grand nombre d'agents.

Pour répondre aux sollicitudes de ces licenciés, le Gouvernement envisage de renforcer les capacités d'intervention de l'Office National de l'Emploi (ONE) en le dotant d'une cellule de reclassement des licenciés encore appelée Equipe d'Ingénierie de Projets en Privatisation, Restructuration, Développement Economique et Social (PRDES).

La PRDES mise en place avec le concours technique de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi de France (ANPE) et soutenue par l'Union Européenne se chargera d'aider les licenciés à trouver un nouveau créneau ceci par :

- ✍ le conseil et le suivi des licenciés dans leur démarche de quête d'un nouvel emploi au regard de leurs compétences et de leurs potentialités ;
- ✍ la recherche et la collecte des offres d'emplois dans les entreprises ;
- ✍ le conseil et l'assistance dans la création des petites unités de production ou d'activités individuelles ;
- ✍ l'aide aux autorités locales (départements, communes et autres) à valoriser les atouts de leurs régions auprès d'investisseurs potentiels.

## C. Réformes structurelles

La diversification de l'économie et la réduction de la pauvreté doivent s'accompagner de réformes structurelles indispensables. Ces réformes passent notamment par la promotion du secteur privé, l'accélération de la restructuration des entreprises publiques et la bonne gouvernance.

### 1. Promotion du secteur privé

Dans ce domaine, les grandes lignes de la politique gouvernementale énoncée dans le Rapport Economique et Financier<sup>3</sup> accompagnant la Loi n° 0025/2005 du 30 décembre 2005 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2006, seront poursuivies.

Pour l'appui au *développement du secteur privé*, le Gouvernement prévoit les actions suivantes :

- ✍ promotion des produits de la Bourse régionale ;
- ✍ facilitation de l'accès aux financements par les opérateurs économiques ;
- ✍ mise en place d'un module de formation à l'entrepreneuriat et à la gestion dans les CFPP ;
- ✍ renforcement du FIR ;
- ✍ mise en place de pépinière d'entreprise ;
- ✍ élaboration de fichier manuel de compétence nationale ;
- ✍ développement de structures d'appui et d'accompagnement (PromoGabon, FAGA, etc) ;
- ✍ renforcement des capacités de l'APIP ;
- ✍ adaptation et modernisation du cadre juridique en matière d'abus de biens sociaux et de criminalité financière ;
- ✍ renforcement des capacités des décideurs et dirigeants d'entreprises publiques et privées aux principes de gestion moderne et à leur application effective.

En ce qui concerne le *volet de la micro finance*, un examen du bilan des activités de la Cellule micro finance en 2005 et des activités prévues en 2006 peut être fait.

#### a) **Bilan des activités de la Cellule en 2005**

Après la mise en place des organes pour le développement de la micro finance (Cellule Micro finance, Comité National de la Micro finance), certaines actions ont été menées en vue d'une émergence rapide des établissements de micro finance. Il s'agit principalement de :

- ✍ instruction d'une quinzaine de dossiers de demande d'agrément dont quatre ont été expédiés à la COBAC à Yaoundé pour avis conforme ;

---

<sup>3</sup> Pp. 43-47.

- ✍️✍️ l'élaboration d'un projet de document de stratégie de développement de la micro finance qui devrait servir d'instrument d'orientation au Gouvernement ;
- ✍️✍️ l'organisation des séminaires de formation<sup>4</sup> dans les chefs lieux de provinces ;
- ✍️✍️ la remise des premiers agréments à trois établissements dont deux de première catégorie et un de deuxième catégorie.

### **b) Activités prévues pour 2006**

Dans l'optique d'une réalisation à court terme des objectifs de développement de la micro finance, la Cellule envisage :

- ✍️✍️ d'élaborer des modules de formation en concertation avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Micro Finance du Gabon (APEMFG) ;
- ✍️✍️ de poursuivre la sensibilisation et la promotion des activités de micro finance ;
- ✍️✍️ de vulgariser les dispositions légales et réglementaires ;
- ✍️✍️ de renforcer les capacités des dirigeants et membres d'encadrement des EMF ;
- ✍️✍️ de mettre en place des dispositions fiscales sur les EMF en concertation avec la Direction Générale des Impôts ;
- ✍️✍️ de commettre une mission d'évaluation entre juillet et septembre 2006 à l'intérieur du Gabon ;
- ✍️✍️ de valider et de finaliser le document de stratégie ;
- ✍️✍️ d'installer une centrale des risques.

## **2. La restructuration des entreprises publiques**

Le processus de restructuration et/ou privatisation concerne Gabon Télécom, Gabon Poste et Air Gabon.

S'agissant de la privatisation de **Gabon Télécom**, l'avis d'appel d'offres a été lancé le 16 janvier 2006 dans la presse locale et internationale. De même, une correspondance d'information accompagnant cette annonce a également été adressée à toutes les Ambassades accréditées au Gabon, ainsi qu'aux représentations diplomatiques à l'étranger.

---

<sup>4</sup> Les modules de formation portaient sur : « les critères de viabilité, la gestion des risques et la gouvernance des Etablissements de Micro Finance (EMF) », « les mécanismes de traitement des dossiers de crédit, les principes généraux comptables et l'élaboration des états financiers simplifiés » et « la synthèse du dispositif réglementaire relatif à l'exercice et au contrôle des EMF en Afrique Centrale ».

Suite à cet appel d'offres, sur onze (11) investisseurs ayant manifesté l'intérêt, dix (10) ont été qualifiés. Il s'agit de :

- ?? FRANCE TELECOM S.A. (France) ;
- ?? MAROC TELECOM (Maroc) ;
- ?? ZTE Corporation (Chine) ;
- ?? PORTUGAL TELECOM (Portugal) ;
- ?? ALLIED TECHNOLOGIES Ltd (Afrique du Sud) en partenariat avec DETECON INTERNATIONAL (Allemagne) ;
- ?? INVESCOM GLOBAL LIMITED (Liban) ;
- ?? COMIUM AFRICA Ltd (Liban);
- ?? ECONET WIRELESS GLOBAL Ltd (Afrique du Sud) ;
- ?? MTN Group Ltd (Afrique du Sud) ;
- ?? Capital International Private Equity Fund IV, L.P (Etats-Unis).

Aussi, en vue de faire avancer le plan marketing de la privatisation, considéré comme étape fondamentale dans le processus, il a été organisée à Paris, les 2 et 3 mai 2006, la conférence des investisseurs.

Quatre objectifs principaux étaient visés par cette conférence organisée par le Conseil du Gouvernement HSBC (partenaire pour la privatisation de Gabon Télécom). Il s'agissait de présenter :

- ~~de~~ les opportunités offertes par le secteur des télécommunications, Gabon Télécom et Libertis ;
- ~~de~~ les atouts de l'économie gabonaise ;
- ~~de~~ le cadre réglementaire de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- ~~de~~ le cadre juridique de la transaction et son calendrier qui s'étale de mai à septembre 2006.

De même, les quatre (4) documents juridiques devant être signés par l'investisseur dans le cadre de la privatisation ont été présentés, à savoir :

- ~~de~~ la Convention de cession d'actions ;
- ~~de~~ le Pacte d'actionnaires ;
- ~~de~~ la Convention de délégation de service public et son cahier des charges.

En ce qui concerne la restructuration de **Gabon Poste**, les travaux relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de la décision du Gouvernement, du 22 décembre 2005, de liquider Gabon Poste et de créer une nouvelle structure publique dénommée "La Poste ", ont démarré le 10 janvier 2006.

Parallèlement à ces travaux, deux (2) audits ont été réalisés. Le premier porte sur les ressources humaines ; le second, réalisé par les services du Ministère chargé des Finances, porte sur le passif de l'entreprise.

Les premiers résultats des travaux ont abouti à l'élaboration d'un projet d'ordonnance portant modification de certaines dispositions de la loi n°006/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des postes en République Gabonaise d'une part ; et aux nominations du liquidateur de Gabon poste et de la nouvelle équipe dirigeante de La Poste d'autre part.

En effet, démarrées le 18 avril 2006, les opérations d'établissement du bilan d'ouverture de la liquidation se poursuivent par la revue des comptes de l'exercice 2005.

En plus des opérations d'Arrêté des comptes au 31 décembre 2005 et au 31 mars 2006, trois actions sont menées de façon simultanée, à savoir :

- ✍ Évaluation et l'inventaire des actifs ;
- ✍ Évaluation de la dette fournisseurs ;
- ✍ Évaluation et l'inventaire des dépôts des épargnants (CEP, CCP).

Pour la réalisation de ces différentes missions et compte tenu du délai de clôture de ces opérations de liquidation fixé au 31 juillet 2006, quatre (4) équipes ont été mises en place.

En ce qui concerne l'arrêt des comptes, un chronogramme précisant, pour les différentes tâches à effectuer, la personne en charge et les délais de réalisation, a été élaboré.

Par ailleurs, afin d'atteindre l'objectif d'un opérateur postal efficace et dynamique, le processus de restructuration de Gabon Poste se poursuit en 2006 de la façon suivante :

| Date       | Entité      | Activités  |
|------------|-------------|--|
| 10/01/06   | Gabon Poste | Mise en place et démarrage des ateliers  |
| 13/01/06   | Gabon Poste | Démarrage de l'audit des ressources humaines   |
| 24/01/06   | Gabon Poste | Démarrage de l'audit de la dette   |
| Mars 2006  | Gabon Poste | *21 mars : Conseil d'administration et assemblée générale extraordinaire : dissolution de Gabon Poste ;<br>*23 mars : Conseil des Ministres, nomination du Liquidateur, mise en place d'un Comité de liquidation et ouverture de la liquidation. |
|            | La Poste    | Nomination du PDG et des deux DGA de La Poste  |
| Avril 2006 | Gabon Poste | Inventaire des actifs immobilisés par le Liquidateur, décision de transfert par le Gouvernement ;<br>*Début de l'inventaire des dettes aux épargnants (3 à 6 mois) ;<br>*Mise en place des cellules de reclassement.                             |

| Date       | Entité      | Activités   |
|------------|-------------|---|
| Avril 2006 | La Poste    | *Poursuite des formalités juridiques entamées en mars ;<br>*Mise en place d'une équipe restreinte de gestion (DG et DGA) ;<br>*Implantation des bureaux du nouveau siège (2 mois) ;<br>*Informatisation de la CEP (3 mois si logiciel actuel) ;<br>*Informatisation des locaux (siège et centres régionaux) ;<br>*Reconstitution progressive des avoirs des épargnants. |
| Mai 2006   | Gabon Poste | *Licenciement collectif du personnel (1 à 3 mois) ;<br>*Début du reclassement des fonctionnaires.   |
|            | La Poste    | *Poursuite des travaux entamés en avril ;<br>*Recrutements progressifs et reclassements sur base de compétence.   |
| Juin 2006  | Gabon Poste | Poursuite des licenciements et reclassements des autres catégories de salariés non repris.  |
|            | La Poste    | *Poursuite des chantiers entamés en mai et juin ;<br>*Edition de la première situation comptable mensuelle ;<br>*Edition du premier tableau de bord ;<br>*Réunion du conseil d'administration pour suivi du plan de relance.  |
| 01/07/06   | La Poste    | Date théorique de reprise de l'activité postale et financière.  |
| 01/10/06   | La Poste    | Objectif interne pour le transfert d'activité.  |

Pour le cas d'**Air Gabon**, après l'annonce faite par le Gouvernement le 24 février 2006 de dissoudre cette compagnie, deux opérations sont conduites simultanément. Il s'agit de la liquidation de la défunte Air-Gabon et de la création d'une nouvelle société dénommée Air-Gabon International.

En ce qui concerne les opérations de liquidation, le Comité de liquidation a négocié et payé l'ensemble du personnel d'Air Gabon en poste au Gabon, à Brazzaville, à Pointe Noire, à Cotonou et à Lomé.

Il est en négociation avec les personnels en poste à Dakar, à Abidjan, à Douala, à Paris et à Rome.

Toutefois, ces opérations connaissent des perturbations sur la réalisation des actifs. La priorité laissée à Air Gabon International dans le choix des matériels et des locaux d'Air Gabon retarde considérablement le déroulement de ce processus.

S'agissant de la création de la nouvelle compagnie, le Gouvernement attend de la Royal Air Maroc (RAM), partenaire stratégique, la satisfaction des préalables posés :

- la desserte d'au moins trois (3) destinations intérieures, douze destinations régionales et deux destinations longue distance ;
- l'acquisition d'au moins cinq (5) avions (obtenus en location) dont un Boeing 767 pour les longues distances ;
- le démarrage de ses activités avec 270 personnes ;
- des ressources exigées de 15 milliards de F.cfa au minimum.



## **TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER**

L'équilibre financier du budget rectifié de l'année 2006 est le reflet de la conjoncture nationale et internationale marquée essentiellement par la flambée des cours du pétrole. Il s'inscrit dans le cadre de la poursuite des négociations avec le FMI en vue de la signature d'un programme triennal.

En outre, il tient compte de la volonté du Gouvernement d'entamer la mise en œuvre du projet de société sur la base duquel le Président de la République a été élu en novembre 2005.

Cet équilibre se caractériserait par un excédent des opérations budgétaires de 627,4 milliards de F.cfa qui couvrirait le déficit des opérations de financement.

Au total, le budget rectifié de l'année 2006 s'établirait à 1.629,9 milliards de F.cfa contre 1.322,2 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale. Il serait en hausse de 307,6 milliards de F.cfa.

## I. L'EQUILIBRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES

Les opérations budgétaires retracent les ressources propres, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement de l'Etat.

**Tableau n°9 : Résumé des opérations financières de l'Etat**

| <i>(en millions de F cfa)</i>                    | <b>LFI 2006</b> | <b>LFR 06</b>  | <b>Ecart</b>       |
|--|-----------------|----------------|--------------------|
| <b>1. Opérations budgétaires</b>                 |                 |                | <b>LFR06/LFI06</b> |
| Ressources propres (+)                           | 1 287 244       | 1 619 892      | 332 648            |
| Dépenses courantes (-)                           | 618 595         | 792 526        | 173 931            |
| Dépenses en capital (-)                          | 168 000         | 200 000        | 32 000             |
| <b>Solde des opérations budgétaires (+/-)</b>    | <b>500 649</b>  | <b>627 366</b> | <b>129 017</b>     |
| <b>2. Opérations de financement</b>              |                 |                |                    |
| Solde des opérations budgétaires (+/-)           | 500 649         | 627 366        | 129 017            |
| Ressources d'emprunts (+)                        | 35 000          | 10 000         | -25 000            |
| Remboursements en capital (-)                    | 535 649         | 509 107        | -26 542            |
| Financement résiduel (+/-)                       | 0               | 128 259        | 128 259            |
| <b>Solde des opérations de financement (+/-)</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>       | <b>0</b>           |

Source : Cabinet ME, DGB.

## A. Les ressources propres

Tableau n°10 : Répartition des ressources propres

| (en millions de F.cfa)            | LFI 2006         | LFR 2006         | ECART LFR06/LFI06 |              |
|-----------------------------------|------------------|------------------|-------------------|--------------|
|                                   |                  |                  | VALEUR            | %            |
| Recettes pétrolières              | 729 800          | 1 057 700        | 327 900           | 44,93        |
| Recettes hors pétrole             | 555 144          | 562 192          | 7 048             | 1,27         |
| <b>Ressources propres totales</b> | <b>1 284 944</b> | <b>1 619 892</b> | <b>334 948</b>    | <b>26,07</b> |

Sources : DGI, DGDDI, DGE

Les ressources propres se décomposent en recettes non pétrolières évaluées à 562,2 milliards de Fcfa et en recettes pétrolières estimées à 1.057,7 milliards de Fcfa.

Elles s'élèveraient ainsi à 1.619,9 milliards de F.cfa contre 1.284,9 milliards de Fcfa prévus dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 26,1% représentant 334,9 milliards de F.cfa.

Cette embellie s'expliquerait essentiellement par le relèvement de 44,9% des recettes pétrolières.

### 1. Les recettes pétrolières

Évaluées à 1.057,7 milliards de Fcfa, les recettes pétrolières seraient en hausse de 327,9 milliards de Fcfa par rapport au niveau prévu dans la loi de finances initiale. Cette augmentation se justifierait par la bonne tenue du prix du baril de pétrole. En effet, estimé initialement à 45 dollars américains, le prix des bruts gabonais s'établirait à 60 dollars américains.

Tableau n°11 : Les recettes pétrolières (en millions de F.cfa)

|  | LFI 2006         | LFR 2006         | ECART LFR06/LFI06 |              |
|--|------------------|------------------|-------------------|--------------|
|  |                  |                  | VALEUR            | %            |
| Impôts sur les sociétés                      | 188 400          | 279 500          | 91 100            | 48,35        |
| Redevance                                    | 240 500          | 297 200          | 56 700            | 23,58        |
| Contrats de partage de production            | 262 300          | 328 900          | 66 600            | 25,39        |
| Recettes affectées à la subvention implicite | N.l <sup>5</sup> | 110 000          | 110 000           | -            |
| Autres recettes                              | 38 600           | 42 100           | 3 500             | 9,07         |
| Redevance superficière                       | 2 402            | 2 700            | 298               | 12,41        |
| Boni   | 300              | 300              | 0                 | 0,00         |
| Participations dans les sociétés pétrolières | 35 898           | 39 100           | 3 202             | 8,92         |
| <b>Total recettes pétrolières</b>            | <b>729 800</b>   | <b>1 057 700</b> | <b>327 900</b>    | <b>44,93</b> |

Sources : DGCDI, DGDDI, DGE

<sup>5</sup> Non inscrit dans la loi de finances initiale.

Les recettes issues du secteur pétrolier se répartissent en Impôt sur les Sociétés (IS), Redevance Minière Proportionnelle (RMP), Contrat d'Exploration et de Partage de Production (CEPP), recettes affectées à la subvention implicite aux produits raffinés et autres recettes pétrolières.

#### **a) Impôt sur les sociétés**

Les recettes générées par l'Impôt sur les Sociétés s'établiraient à 279,5 milliards de Fcfa. Elles seraient en augmentation de 91,1 milliards de Fcfa par rapport à la prévision initiale.

#### **b) Redevance minière proportionnelle**

La Redevance Minière Proportionnelle est estimée à 297,2 milliards de F.cfa ; elle est en progression de 23,6% par rapport à la loi de finances initiale.

#### **c) Contrats d'Exploration et de Partage de Production**

Avec le changement de régime fiscal dans le secteur pétrolier, de plus en plus de champs sont exploités sous le régime CEPP. Les recettes ainsi générées s'élèveraient à 328,9 milliards de F.cfa contre 262,3 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 25,4%.

#### **d) Recettes affectées à la subvention implicite**

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la gestion des ressources pétrolières, le Gouvernement a décidé d'inscrire la subvention accordée à la SOGARA. Celle-ci, établie à 110 milliards de F.cfa pour 2006, vise à limiter les effets des fluctuations des prix des produits raffinés.

#### **e) Autres recettes pétrolières**

Les « autres recettes pétrolières » seraient globalement en hausse de 3,5 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances initiale de l'année 2006 pour atteindre 42,1 milliards de F.cfa.

Ces autres recettes pétrolières se composent notamment :

- ~~des~~ des produits des participations de l'Etat dans les sociétés pétrolières : 39,1 milliards de F.cfa ;
- ~~de~~ de la redevance superficielle : 2,7 milliards de F.cfa ;
- ~~des~~ des boni sur attribution de permis : 300 millions de F.cfa.

## 2. Les recettes hors pétrole (y compris "dons")

La loi de finances rectificative 2006 reprend les dispositions de la loi n° 0025/2005 du 30 décembre 2005 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2006.

**Tableau n°12 : Les recettes hors pétrole**

|                                    |                |                | VALEUR       | %           |
|------------------------------------|----------------|----------------|--------------|-------------|
| Impôts et taxes indirects          | 125 704        | 127 632        | 1 928        | 1,53        |
| dont TVA                           | 90 000         | 92 000         | 2 000        | 2           |
| Impôts et taxes directs            | 187 040        | 188 360        | 1 320        | 0,71        |
| Recettes douanières                | 224 400        | 234 000        | 9 600        | 4,28        |
| Autres recettes hors pétrole       | 12 700         | 6 900          | -5 800       | -45,67      |
| Dons                               | 5 300          | 5 300          | 0            | 0,00        |
| <b>Total recettes hors pétrole</b> | <b>555 144</b> | <b>562 192</b> | <b>7 048</b> | <b>1,27</b> |

Sources : DGCDI, DGDDI

Les recettes issues du secteur hors pétrole s'établiraient à 562,2 milliards de F.cfa contre 555,1 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale, soit une légère hausse de 1,3%. Elles se décomposent en :

- ~~de~~ impôts et taxes indirects ;
- ~~de~~ impôts et taxes directs ;
- ~~de~~ recettes douanières ;
- ~~de~~ autres recettes hors pétrole ;
- ~~de~~ dons.

S'agissant des impôts et taxes indirects, ils augmenteraient de 1,9 milliard de F.cfa. Ce résultat s'expliquerait par :

- ~~de~~ la réalisation d'un taux de croissance nominal du PIB hors pétrole de 7% ;
- ~~de~~ le maintien à un niveau inférieur à 61 milliards de F.cfa des remboursements TVA.;
- ~~de~~ la poursuite du recouvrement des arriérés de TVA ;
- ~~de~~ une hausse de la consommation de carburant en raison des travaux importants réalisés dans le cadre des fêtes tournantes et du programme de réfection du réseau routier.

En ce qui concerne les impôts et taxes directs, ils augmenteraient de 1,3 milliard de F.cfa.

Ainsi, les moins-values constatées au premier semestre pour les impôts sur les personnes devraient être résorbées sur les 6 derniers mois par les plus-values attendues dans la nature Impôts sur les sociétés.

**Impôts sur les personnes** : les recettes attendues devraient s'établir à 62,1 milliards de F.cfa soit un relèvement de 855 millions de F.cfa pour l'ensemble de l'année 2006.

**Impôts sur les sociétés** : les recettes attendues pour l'ensemble de l'exercice atteindraient 97,3 milliards de F.cfa et seraient supérieures de 776 millions de F.cfa à la programmation initiale. Cette projection se fonde sur le profil de réalisation observé sur les exercices précédents, le niveau atteint par le recouvrement entre novembre 2005 et avril 2006 (délai de paiement de l'IS 2005) et le reversement attendu des sommes en suspens à la fin du mois d'avril 2006.

Les **recettes douanières** croîtraient de 9,6 milliards de F.cfa. Elles s'établiraient ainsi à 234 milliards de F.cfa contre 224,4 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale.

Les autres recettes hors pétrole baisseraient de 5,8 milliards de F.cfa pour se fixer à 6,9 milliards de F.cfa en raison d'un ajustement des prévisions initiales.

## B. Les dépenses courantes

Elles comprennent les charges de la dette publique hors remboursement en capital des emprunts et conventions de crédit et les dépenses de fonctionnement.

### 1. Analyse globale des dépenses courantes

Tableau n°13 : Les dépenses courantes CP, DGB.

| (en millions de F.cfa)             | LFI 2006       | LFR 2006       | ECART PLF06/LFI06 |              |
|------------------------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------|
|                                    |                |                | VALEUR            | %            |
| Paiements des intérêts de la dette | 121 982        | 120 476        | -1 506            | -1,23        |
| Fonctionnement                     | 496 613        | 672 050        | 175 437           | 35,33        |
| <b>Total</b>                       | <b>618 595</b> | <b>792 526</b> | <b>173 931</b>    | <b>28,12</b> |

Sources : DGCP, DGST, DGB.

Les dépenses courantes s'établiraient à 792,5 milliards de F.cfa, soit une augmentation de 173,9 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances initiale.

Les paiements des intérêts de la dette s'élèveraient à 120,5 milliards de F.cfa contre 122 milliards de F.cfa prévus dans le budget initial. Ils représenteraient ainsi 15,2% de l'ensemble des dépenses courantes contre 19,7% initialement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles connaîtraient un accroissement de 35,3 milliards de F.cfa par rapport au budget initial et se situeraient à 672,1 milliards de F.cfa.

## 2. Analyse détaillée des dépenses courantes

### a) Les intérêts de la dette publique

Tableau n°14 : Répartition des intérêts de la dette publique

|                                  |                |                | ECART LFR06/LFI06 |             |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------|
|                                  |                |                | Valeur            | %           |
| <i>Courant</i>                   | 100 475        | 98 969         | -1 506            | -1,5        |
| <b>Intérieurs</b>                | <b>21 507</b>  | <b>21 507</b>  | <b>0</b>          | <b>0,0</b>  |
| <i>Courant</i>                   | 21 507         | 21 507         | 0                 | 0,0         |
| <i>DGCP</i>                      | 3 507          | 3 507          | 0                 | 0,0         |
| <i>TRESOR</i>                    | 18 000         | 18 000         | 0                 | 0,0         |
| <b>Total paiement d'intérêts</b> | <b>121 982</b> | <b>120 476</b> | <b>-1 506</b>     | <b>-1,2</b> |

Sources : DGCP, DGST, BEAC

Les charges de la dette publique hors remboursement en capital se subdivisent en :

- ✍ dette extérieure : 98,9 milliards de F.cfa ;
- ✍ dette intérieure : 21,5 milliards de F.cfa.

#### **Les paiements d'intérêts de la dette extérieure**

Les paiements d'intérêts de la dette extérieure atteindraient 98,9 milliards de F.cfa, soit une légère baisse de 1,5 milliard de F.cfa liée à la baisse des taux de change notamment celui du dollar américain. Ce montant intègre 12 milliards de F.cfa de commissions et frais.

Les paiements d'intérêts courants de la dette extérieure se répartissent comme suit :

- ✍ Multilatérale : 10,586 milliards de F.cfa ;
- ✍ Bilatérale : 75,861 milliards de F.cfa ;
- ✍ Bancaire (Club de Londres) : 0,522 milliard de F.cfa ;
- ✍ Commissions et frais : 12 milliards de F.cfa.

#### **Les paiements d'intérêts de la dette intérieure**

Les paiements d'intérêts de la dette intérieure se maintiendraient à 21,5 milliards de F.cfa comme initialement prévu.

Ils se décomposent en :

- ✍ Service courant DGCP : 3,5 milliards de F.cfa ;
- ✍ Intérêts sur la dette Trésor : 18 milliards de F.cfa.

Le service courant DGCP se répartit comme suit :

- ✍ Bancaire : 1,5 milliard de F.cfa ;
- ✍ Moratoire : 0,835 milliard de F.cfa ;
- ✍ Divers : 1,2 milliard de F.cfa.

Les paiements des intérêts de la dette Trésor se subdivisent en :

- ✍ Agios BEAC : 12 milliards de F.cfa ;
- ✍ FMI : 3 milliards de F.cfa ;
- ✍ Bons d'équipement : 3 milliards de F.cfa.

### **b) Le fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, estimées à 672,1 milliards de F.cfa contre 496,6 milliards de F.cfa initialement, concernent les traitements et salaires, les biens et services et les transferts et interventions. Elles sont ainsi en augmentation de 175,4 milliards de F.cfa.

**Tableau n° 15 : Les dépenses de fonctionnement**

| (en millions de F.cfa)      |                |                | ECART<br>LFR06/LFI06 |              |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------|--------------|
|                             |                |                |                      |              |
| Traitements et salaires     | 228 300        | 241 014        | 12 714               | 5,57         |
| Biens et services           | 129 844        | 156 836        | 26 992               | 20,79        |
| Transferts et interventions | 138 469        | 274 200        | 135 731              | 98,02        |
| <b>Total</b>                | <b>496 613</b> | <b>672 050</b> | <b>175 437</b>       | <b>35,33</b> |

Source : Cabinet ME, DGB.

#### **Traitements et salaires**

La masse salariale serait plafonnée à 241 milliards de F.cfa contre 228,3 milliards de F.cfa dans la loi de finances de l'année 2006. Cette augmentation de 12,7 milliards de F.cfa serait notamment liée à la prise en compte des glissements catégoriels et aux nouveaux recrutements dans les secteurs de la Sécurité, de la Santé et de l'Education.

#### **- Biens et services**

Arrêtées à 156,8 milliards de F.cfa dans le budget rectifié de 2006, les dépenses relatives aux "biens et services" connaîtraient une hausse de 26,9 milliards de F.cfa. Cette augmentation financerait, en priorité, la modernisation de l'Administration et le renforcement de ses capacités.

De même, ce budget permettrait de réaliser certaines actions prioritaires notamment :

- ☞ l'amélioration du fonctionnement des structures sanitaires (1,9 milliard de F.cfa) et le recrutement d'infirmiers et de médecins spécialistes à l'extérieur (670 millions de F.cfa) pour le compte de la Santé ;
- ☞ la mise en œuvre de l'Approche par les compétences de base (420 millions de F.cfa) et l'amélioration du fonctionnement des centres d'examen au niveau de l'Education (700 millions de F.cfa) ;
- ☞ la surveillance et la sécurisation des frontières pour la Défense Nationale (420 millions de F.cfa).

### ***Transferts et interventions***

Les dépenses liées aux transferts et aux interventions, en croissance de 135,7 milliards de F.cfa par rapport au plafond initial de l'année 2006, atteindraient 274,2 milliards de F.cfa. Cette évolution s'explique principalement par :

- ☞ la budgétisation de la subvention implicite aux produits raffinés (110 milliards de F.cfa) ;
- ☞ l'augmentation des crédits liés aux dépenses de sécurité et de souveraineté (7,9 milliards de F.cfa) ;
- ☞ le relèvement de la dotation des bourses (7,2 milliards) ;
- ☞ l'ajustement à la hausse des pensions (4 milliards) ;
- ☞ la prise en compte de la privatisation de la compagnie Air Gabon (6,2 milliards de F.cfa) et de la restructuration de la SOGATRA (1 milliard de F.cfa).

### ***Les dépenses en capital***

Les dépenses en capital se situeraient à 200 milliards de F.cfa soit une augmentation de 32 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances de l'année 2006. Cette variation résulte d'une augmentation de 57 milliards de F.cfa des dépenses sur ressources propres et d'une baisse de 25 milliards de F.cfa de celles financées sur ressources extérieures arrêtées initialement à 35 milliards de F.cfa.

La hausse du budget d'investissement s'explique par la prise en compte d'un certain nombre de projets d'investissement dans les secteurs productif, de l'éducation, de la santé, des infrastructures de base et des équipements de transport (routes, aéroports, etc.)<sup>6</sup>.

Il s'agit en effet des domaines qui ont été identifiés dans le programme « Mon Projet, des Actes pour le Gabon » sur la base duquel le Chef de l'Etat a été élu en 2005.

---

<sup>6</sup> Cf. Politique du Gouvernement pp.35 – 38 du Rapport Economique et Financier accompagnant la LFR 2006.

Les projets arrêtés répondent également aux impératifs du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et dont les stratégies sectorielles ont été définies et validées lors d'un séminaire au mois de juillet 2005.

**Tableau n° 16 : les dépenses d'investissement**

|                           |                |                |                | ECART<br>LFR06/LFI06 |              |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|--------------|
|                           |                |                |                | VALEUR               | %            |
| Dépenses de développement | 163 100        | 117 600        | 149 600        | 32 000               | 27,21        |
| Dépenses d'équipement     | 51 900         | 50 400         | 50 400         | 0                    | 0,00         |
|                           |                |                |                |                      |              |
| <b>Total</b>              | <b>215 000</b> | <b>168 000</b> | <b>200 000</b> | <b>32 000</b>        | <b>19,05</b> |

Sources : DGB, CGPD

## II. L'EQUILIBRE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT

Les opérations de financement reprennent le solde des opérations budgétaires. Elles retracent ensuite les ressources d'emprunt de l'Etat, les prêts et avances, les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit et l'affectation des résultats de l'année en cours ou des années antérieures.

### A. Les ressources d'emprunt

Les ressources d'emprunt s'élèveraient à 10 milliards de F.cfa contre 35 milliards de F.cfa dans la loi de finances initiale. Elles sont uniquement constituées d'emprunts liés aux opérations d'investissement.

Par rapport au budget initial, les financements extérieurs baisseraient de 25 milliards de F.cfa. Cette situation s'expliquerait notamment par les difficultés à mobiliser ces financements.

### B. Les prêts et avances

Ce poste renseigne sur l'affectation d'une partie de la plus-value pétrolière au Fonds de réserves pour les générations futures ainsi que le stipule la Loi n°09/98 du 16 juillet 1998 portant création d'un Fonds pour les générations futures.

Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une régularisation d'inscription budgétaire. En effet, jadis portée dans la rubrique « Remboursement des avances BEAC », la dotation relative à ce Fonds apparaît dorénavant distinctement dans le titre 9 « Prêts et avances ».

Ainsi, un montant de 128,3 milliards de F.cfa est prévu dans la LFR 2006. Parallèlement, le Remboursement des avances BEAC (principal) a connu une réduction de 101 milliards de F.cfa correspondant au dépôt prévu par la loi de finances initiale. Aussi, le dépôt au Fonds pour les générations futures est-il en augmentation de 27,3 milliards de F.cfa.

## C. Les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit

Tableau n° 17 : Répartition des remboursements en capital

|   | LFI 2006       | LFR 2006       | ECART<br>LFR06/LFI06 |              |
|---|----------------|----------------|----------------------|--------------|
|   |                |                | Valeur               | %            |
| <b>Extérieurs</b>                           | <b>218 054</b> | <b>231 680</b> | <b>13 626</b>        | <b>6,2</b>   |
| <i>Courant</i>                              | <i>218 054</i> | <i>231 680</i> | <i>13 626</i>        | <i>6,2</i>   |
|   |                |                |                      |              |
| <i>Courant</i>                              | <i>270 492</i> | <i>198 829</i> | <i>-71 664</i>       | <i>-26,5</i> |
| DGCP  | 48 882         | 78 278         | 29 395               | 60,1         |
| Trésor                                      | 216 610        | 115 551        | -101 059             | -46,7        |
| Autres                                      | 5 000          | 5 000          | 0                    | 0,0          |
| <i>Arriérés</i>                             | <i>47 103</i>  | <i>78 598</i>  | <i>31 495</i>        | <i>66,9</i>  |
| Autres                                      | 47 103         | 78 598         | 31 495               | 66,9         |
| <i>Dettes aux agents</i>                    | <i>20 000</i>  | <i>20 000</i>  | <i>0</i>             | <i>0</i>     |
| <i>Arriérés 8ème Législature</i>            | <i>103</i>     | <i>103</i>     | <i>0</i>             | <i>0</i>     |
| <i>Arriérés cotisations internationales</i> | <i>0</i>       | <i>530</i>     | <i>530</i>           | <i>-</i>     |
| <i>Indemnités des sinistrés</i>             | <i>0</i>       | <i>602</i>     | <i>602</i>           | <i>-</i>     |
| <i>Autres arriérés</i>                      | <i>0</i>       | <i>2 163</i>   | <i>2 163</i>         | <i>-</i>     |
| <i>Restructuration</i>                      | <i>27 000</i>  | <i>55 200</i>  | <i>28 200</i>        | <i>104</i>   |
| <b>Total remboursements en capital</b>      | <b>535 649</b> | <b>509 107</b> | <b>-26 542</b>       | <b>-6,0</b>  |

Sources : DGCP, DGST, BEAC

Les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit se chiffrent à 509,1 milliards de F.cfa contre 535,6 milliards de F.cfa dans le budget initial.

Ces remboursements se décomposent comme suit :

- ✍ Créanciers extérieurs : 231,7 milliards de F.cfa ;
- ✍ Créanciers locaux : 277,4 milliards de F.cfa.

### 1. Les remboursements en capital sur la dette extérieure

Fixés initialement à 218,1 milliards de F.cfa dans la loi de finances 2006, les remboursements en capital sur la dette extérieure augmenteraient de 13,6 milliards de F.cfa pour s'établir à 231,7 milliards de F.cfa.

La variation en capital des engagements de l'Etat pour 2006 se justifie, en ce qui concerne la dette bilatérale, par la prise en compte de nouveaux dossiers de prêts.

Les remboursements courants en capital se répartissent de la manière suivante :

- ✍ Dette multilatérale : 27,1 milliards de F.cfa ;
- ✍ Dette bilatérale : 199,8 milliards de F.cfa ;
- ✍ Dette bancaire (Club de Londres) : 4,8 milliards de F.cfa.

## 2. Les remboursements en capital sur la dette intérieure

En baisse de 40,2 milliards de F.cfa par rapport au budget initial, les remboursements en capital de la dette intérieure s'élèveraient à 277,4 milliards de F.cfa, ventilés ainsi qu'il suit :

- ✍ Service courant DGCP : 78,3 milliards de F.cfa ;
- ✍ Service courant Trésor : 115,6 milliards de F.cfa ;
- ✍ Service courant autres dettes : 5 milliards de F.cfa ;
- ✍ Arriérés autres dettes : 78,6 milliards de F.cfa.

La variation des arriérés autres dettes comprend notamment les plans sociaux liés à la restructuration et à la privatisation des entreprises (28,2 milliards de Fcfa), les arriérés cotisations internationales (530 millions de Fcfa) et le contentieux administratif<sup>7</sup> (2,2 milliards de Fcfa).

## D. L'affectation des résultats

Tableau n° 18 : Détermination et affectation des résultats des exercices

| (en millions de F cfa)                              | LFI 2006        | LFR 06          | Ecart               |
|---|-----------------|-----------------|---------------------|
| <b>1. Opérations budgétaires</b>                    |                 |                 | <b>LFR06/PLFI06</b> |
| Ressources propres (+)                              | 1 287 244       | 1 619 892       | 334 948             |
| Dépenses courantes (-)                              | 618 595         | 792 526         | 173 931             |
| Dépenses en capital (-)                             | 168 000         | 200 000         | 32 000              |
| <b>Solde des opérations budgétaires (+/-)</b>       | <b>500 649</b>  | <b>627 366</b>  | <b>126 017</b>      |
| <b>2. Opérations de financement</b>                 |                 |                 |                     |
| Solde des opérations budgétaires (+/-)              | 500 649         | 627 366         | 126 017             |
| Ressources d'emprunts (+)                           | 35 000          | 10 000          | -25 000             |
| Remboursements en capital (-)                       | 535 649         | 509 107         | -24 242             |
| Financement résiduel (+/-)                          | 0               | 128 259         | 128 259             |
| <b>Solde des opérations de financement (+/-)</b>    | <b>0</b>        | <b>0</b>        | <b>0</b>            |
| <b>3. Résultats</b>                                 |                 |                 |                     |
| Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-)           | 0               | 0               | 0                   |
| Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-) | 0               | 0               | 0                   |
| Résultat cumulés des années antérieures (+/-)       | -305 893        | -305 893        | 0                   |
| <b>Solde à nouveau prévisionnel (+/-)</b>           | <b>-305 893</b> | <b>-305 893</b> | <b>0</b>            |

Sources : DGB, DGST, DGCP

L'exécution du budget de l'exercice 2006 se solderait par un résultat prévisionnel nul.

<sup>7</sup> Protocoles transactionnels (95,7 millions de Fcfa), Condamnations dues aux particuliers (1 052,2 millions de Fcfa), Séquestres (462,9 millions de Fcfa), Reconstitution du compte Séquestres (350 millions de Fcfa).

Le solde à nouveau du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait ainsi à -305,9 milliards de F.cfa.

Fait à Libreville, le

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie,  
des Finances, du Budget et de la Privatisation

**Paul TOUNGUI**